



### 1.3. GEOLOGIE

Sources : [infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr) ; [infoterre.brgm.fr/rapports/RP-57447-FR.pdf](http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-57447-FR.pdf) ; carte géologique au 1/50000<sup>ème</sup> de Rochechouart et notice associée ; [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) ; Dossier Départemental des Risques Majeurs 87 ; [planseisme.fr](http://planseisme.fr) ; [infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr).

#### 1.3.1. Lithologie

Situé à l'extrémité nord-ouest du Massif central, le département de la Haute-Vienne présente une grande diversité de formations magmatiques et/ou métamorphiques<sup>2</sup> faisant partie du socle hercynien du Massif central. À cette diversité de formations s'ajoute une variété de roches exceptionnelles, uniques sur le territoire français, constituant l'astrolème<sup>3</sup> de Rochechouart et formées lors de l'impact d'une gigantesque météorite, au Trias supérieur : il y a environ 214 millions d'années.

Le secteur d'étude repose sur un substrat cristallin de nature métamorphique. Les gneiss sont largement prédominants dans l'ensemble. Il existe essentiellement les deux formations métamorphiques suivantes sur le site d'étude :

- $\zeta_3$  - Gneiss leptyniques<sup>4</sup> (gneiss clairs généralement à deux feldspaths, orthodérivés pour l'essentiel) isogranulaires à grain fin, à biotite et rare muscovite, très rare grenat et magnétite accessoire. Ils sont en partie affectés par le métamorphisme de choc provoqué par l'impact de la météorite ;
- $\zeta_{1-2}$  - Paragneiss plagioclasiques à muscovite et/ou biotite abondante(s), avec parfois sillimanite et/ou grenat, staurolite, voire disthène. Appartenant à l'unité inférieure des gneiss, ils se situent entre les micaschistes et les paragneiss plagioclasiques de l'unité supérieure des gneiss, aussi bien géométriquement que minéralogiquement, par leur charge micacée globale. Suivant les endroits et/ou les lits, cette charge micacée varie aussi bien quantitativement que qualitativement : elle est constituée soit de deux micas en proportions variables, soit de muscovite ou de biotite seule.

Les autres formations géologiques rencontrées sont :

- ay1 - Leucogranites aplitiques non orientés, à muscovite seule ou à deux micas, en filons ;
- ay1 - Leucogranite orienté, à grain fin à moyen, à deux micas, du massif de Chéronnac (association alumineuse leucocrate) ;
- C – Colluvions.

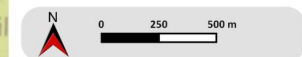


#### Aire d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)

#### Géologie

- Paragneiss plagioclasiques à muscovite et/ou biotite abondante(s), avec parfois sillimanite et/ou grenat, staurolite, voire disthène
- Leucogranite orienté, à grain fin à moyen, à deux micas, du massif de Chéronnac (association alumineuse leucocrate)
- Leucogranite orienté, à grain fin à moyen, à deux micas, du massif de Chéronnac (association alumineuse leucocrate)
- Leucogranites aplitiques non orientés, à muscovite seule ou à deux micas, en filons
- Allotrites : altérites de faciès divers à texture et structure effondrées, sur substrat cristallin indéterminé
- Alluvions subrécentes à récentes
- Amphibolites à grain fin, localement rubanées, dites "banales", dérivant de basaltes, dolérites, microabbros
- Colluvions



Date de réalisation : Juin 2020  
Logiciel utilisé - QGIS 2.18.26  
Sources : © BRGM 1/50 000ème  
Carte n° 687 : ROCHECHOUART  
Référence : 2019-000255



Carte 7 : Carte géologique du secteur d'étude

<sup>2</sup> Le métamorphisme est un ensemble de transformations que subit une roche initialement solide quand elle est portée à des conditions de températures et de pressions distinctes de celles sous lesquelles elle s'est formée.

<sup>3</sup> Cratère d'impact de météorite.

<sup>4</sup> C'est un gneiss à grain fin, de teinte claire, leucocrate, peu de foliation. Composé de quartz, feldspaths, grenat, pauvres en micas (source : [mineraur-dmarnet.com/geologie/du/languedoc/roussillon/gneiss\\_leptynitique.htm](http://mineraur-dmarnet.com/geologie/du/languedoc/roussillon/gneiss_leptynitique.htm)).



### 1.3.2. Pédologie

De manière générale, les terrains cristallins donnent des sols à dominance acide, peu fertiles, du type sols podzoliques ou sols bruns acides.

Selon le Référentiel Régional Pédologique (RRP) du Limousin - département de la Haute-Vienne, les sols suivants caractérisent plus spécifiquement le site d'étude :

- Sols cultivés sur gneiss des plateaux ondulés en rive droite de la Tardoire entre Châlus et Rochechouart – Les sols dominants sont des brunisols<sup>5</sup> (40 %) ;
- Sols cultivés sur orthogneiss des plateaux ondulés entre Saint-Laurent-sur-Gorre et Séréilhac et au sud de Rochechouart. Les sols dominants sont des brunisols (56 %).

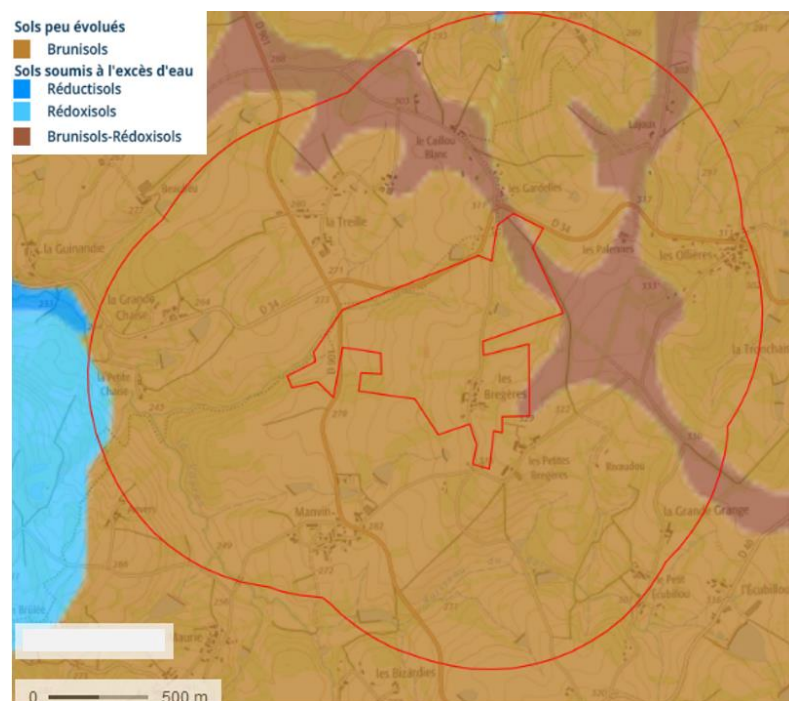


Illustration 13 - Extrait de la carte des sols (source : geoportail.gouv.fr)

Les sols en place sont principalement des sols épais à moyennement épais, sablo-argileux voir limono argileux en fond de thalweg. Ils peuvent être hydromorphes de manière temporaire ou permanente à proximité des cours d'eau.

<sup>5</sup> Les brunisols sont des sols ayant des horizons relativement peu différenciés (textures et couleurs très proches), moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur). Ces sols sont caractérisés par un horizon intermédiaire dont la structure est nette (présence d'agrégats ou mottes), marquée par une forte porosité. Les brunisols sont des sols non calcaires. Ils sont issus de l'altération in situ du matériau parental pouvant être de nature très diverse.



Sols observables sur l'aire d'étude

La notice géologique « Rochechouart » résume l'aptitude agronomique des principaux sols rencontrés sur le site d'étude à savoir des sols se développant sur des paragneiss plagioclasiques micacés et des gneiss leptynitiques et dans une moindre mesure des leucogranites :

- Les sols se développant sur des paragneiss micacés « présentent un potentiel agronomique assez élevé. En effet, leur réserve utile en eau est suffisamment importante pour permettre de limiter les stress hydriques des végétaux en période estivale. Cependant, leur potentiel agronomique est limité par un certain nombre de contraintes liées à l'acidité, l'excès d'eau et la fragilité de l'horizon de surface. Il peut exister localement une hydromorphie due à une rupture de perméabilité dans les altérites gneissiques, car à ce niveau il y a une forte différenciation structurale qui entraîne des circulations latérales de l'eau. En outre, la fragilité de l'horizon de surface entraîne une diminution de la porosité et une sensibilité aux tassements, avec pour conséquence une diminution du nombre des jours disponibles pour les travaux de culture et de récolte. Ces contraintes impliquent que le sol doit être fertilisé, travaillé dans de bonnes conditions climatiques, et parfois drainé » ;
- Les sols développés sur des gneiss leptynitiques sont « globalement plus sableux et peu argileux » par rapport aux sols développés sur les paragneiss. « Ces sols ont une réserve en eau assez faible, ce qui limite leur potentiel agronomique et le choix des espèces végétales. Les autres contraintes, plus faciles à lever, sont l'acidité et une faible fertilité chimique ».
- Les sols développés sur le leucogranite du massif de Chéronnac « présentent un profil peu différencié et de faible épaisseur. Leur potentiel agronomique est limité à cause de leur faible réserve utile en eau ».

En résumé, dans le secteur d'étude, les sols se sont développés sur les formations métamorphiques. Il s'agit de sols ayant en général une aptitude agronomique bonne à moyenne liée au potentiel agronomique (profondeur du sol, texture, charge en cailloux) et aux contraintes agronomiques (fertilité, travail du sol, excès d'eau).

Les zones humides sont détaillées dans le chapitre [1.7.4 p59](#).





### 1.3.3. Érosion, stabilité, sismicité

Sur la commune d'Oradour-sur-Vayres, seul le risque sismique est identifié.

Deux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur la commune : l'un pour une tempête en 1982 qui a concerné une grande partie du territoire national – le risque tempête n'est donc pas spécifique au site d'étude – et le second pour une inondation, coulée de boue, mouvements de terrain en 1999.

Les coulées de boues se cantonnent essentiellement au niveau des lits majeurs des cours d'eau. Elles concernent potentiellement le petit talweg dans la partie nord du site d'étude, occupé par un cours d'eau intermittent.

D'après le zonage sismique de la France divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes, le site d'étude se localise dans la zone de sismicité 2 dans laquelle il y a des prescriptions parasismiques particulières pour les bâtiments à risque normal de type III<sub>6</sub> et IV<sub>7</sub>, l'aléa sismique associé à cette zone étant qualifié de faible.

**Aucune protection particulière n'est à appliquer aux constructions si la production du poste est inférieure à 40 MW, une valeur supérieure classant le bâtiment en catégorie III.**

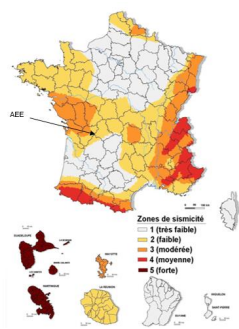


Illustration 14 - Zonage sismique de la France (source : planseisme.fr)

Zones de sismicité	Catégorie d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2			Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=0,7 \text{ m/s}^2$	
Zone 3	PS-MI <sup>7</sup>	Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI <sup>7</sup>	Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI <sup>7</sup>	Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>6</sup> $a_p=3 \text{ m/s}^2$	

<sup>1</sup> Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI  
<sup>2</sup> Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide  
<sup>3</sup> Application obligatoire des règles Eurocode 8

Illustration 15 : Règles de construction parasismique applicables aux bâtiments neufs selon leur zone de sismicité et leur catégorie d'importance (source : planseismes.fr)

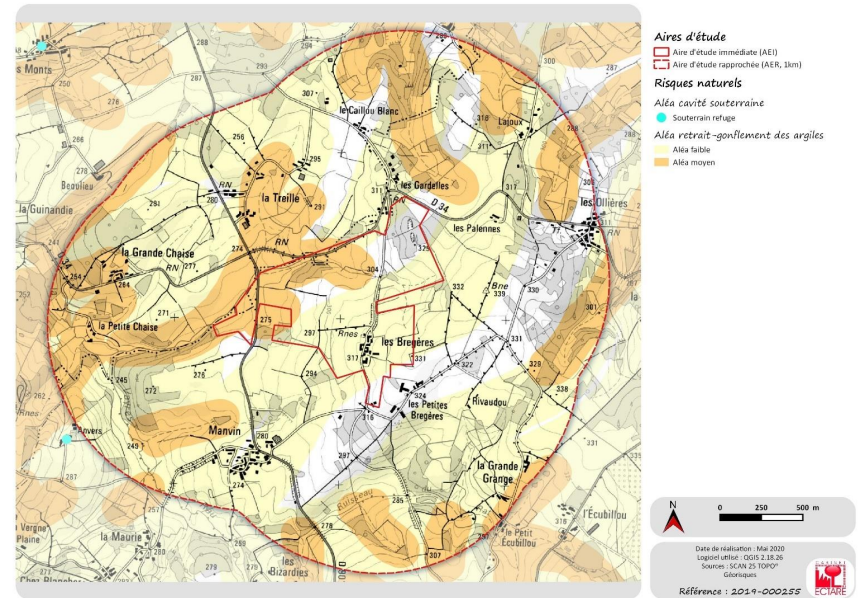
Par ailleurs, 3 éléments, recensés et cartographiés par le BRGM, sont susceptibles d'influencer la stabilité :

- Les cavités souterraines ;
- Les mouvements de terrains (liés aux glissements, effondrements, éboulements, coulées de boues...);
- Le retrait-gonflement des argiles (mouvements de terrain - Tassements différentiels).

Aucune cavité souterraine ni aucun mouvements de terrain de type glissement, éboulement, chute de bloc, érosion de berge, etc, n'est répertoriée sur le site d'étude ou ses environs.

<sup>6</sup> Établissements recevant du public (ERP) de catégories 1, 2 et 3 ; Habitations collectives et bureaux ; h > 28 m ; Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes ; Établissements sanitaires et sociaux ; Centres de production collective d'énergie ; Établissements scolaires.

En revanche, l'aléa retrait-gonflement des argiles a été cartographié sur la commune d'Oradour-sur-Vayres. Le site d'étude est en zone d'aléa nul à moyen. Les zones d'aléa moyen concernent le vallon au sein duquel s'inscrit le cours d'eau, au nord-ouest essentiellement. Les risques d'instabilité dus au retrait et gonflement des argiles concernent donc le site d'étude.



Carte 8 - Risques naturels à dans le secteur d'étude

**Le site d'étude se développe sur des terrains métamorphiques (gneiss et paragneiss). Les sols sont épais à moyennement épais, sablo-argileux à limono argileux, avec une aptitude agronomique bonne à moyenne.**

**Seul le risque sismique est identifié sur la commune d'Oradour-sur-Vayres qui se trouve en zone de sismicité 2 (faible).**

**En matière de stabilité, aucune cavité ni mouvements de terrain n'a été recensé au sein du site d'étude ou ses abords. Il est impacté par un aléa de retrait-gonflement des argiles nul à moyen, le secteur nord-ouest étant le plus concerné.**

<sup>7</sup> Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public ; Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie ; Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne ; Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise ; Centres météorologiques.



## 1.4. EAUX SOUTERRAINES

Sources : notice géologique de Rochechouart – infoterre.brgm.fr ; sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr ; carmen.developpement-durable.gouv.fr/IHM/metadata/AELB/Publication/FICHES\_STATION/04081340.pdf ; nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/2017-06/Etat\_des\_lieux\_eau\_Nouvelle\_Aquitaine.pdf ; hydro.eaufrance.fr ; nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/L093400A\_graine\_cle297cd4.pdf ; sandre.eaufrance.fr ; aires-captages.fr ; eptb-vienne.fr ; carmen.carmencarto.fr/81/ZDH\_BassinVienne\_2019.map ; bagnades.sante.gouv.fr ; centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APCB\_classementZRE\_1\_cle76de87.pdf

### 1.4.1. Contexte local

Les eaux souterraines sont représentées au droit du site d'étude par la masse d'eau souterraine FRGG057 « Massif Central BV Vienne » du bassin Loire-Bretagne.

Cette masse d'eau a été déterminé dans le SDGAE 2016-2021 actuellement en vigueur. Depuis, l'état des lieux 2019, réalisé en vue de l'élaboration du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et validé par séance plénière le 12 décembre 2019 ainsi que par arrêté préfectoral le 20 décembre 2019, prend en compte :

- l'analyse des caractéristiques du bassin (présentation générale du bassin, évaluation de l'état des masses d'eau de surface et souterraines) ;
- l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux (évaluation des pressions, estimation des RNAOE<sup>8</sup> ;
- l'analyse économique de l'utilisation de l'eau dans le bassin (étude des modalités de prise en charge des coûts liés à l'utilisation de l'eau et de la répartition de ceux-ci pour les secteurs industriels, agricoles et domestiques).

La masse d'eau FRGG057 n'a pas subi de modification majeure (fusion, scission, suppression, création...) si ce n'est le changement de son nom : FRGG057 « Bassin versant de la Vienne ».

Il s'agit d'une nappe de socle, affleurante, d'écoulement libre d'une superficie totale de 5142 km<sup>2</sup>.

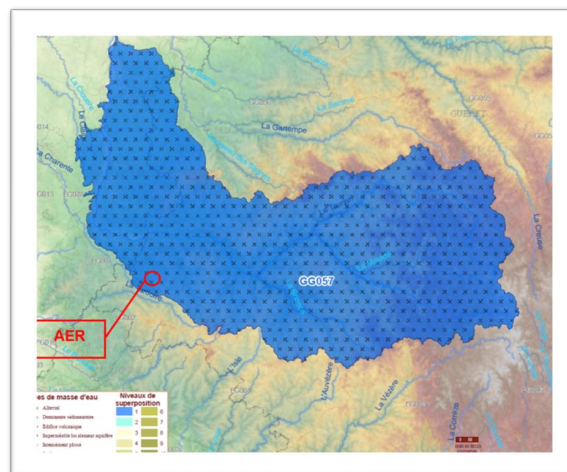


Illustration 16 - Masse d'eau souterraine FRGG057 (source : infoterre.brgm.fr)

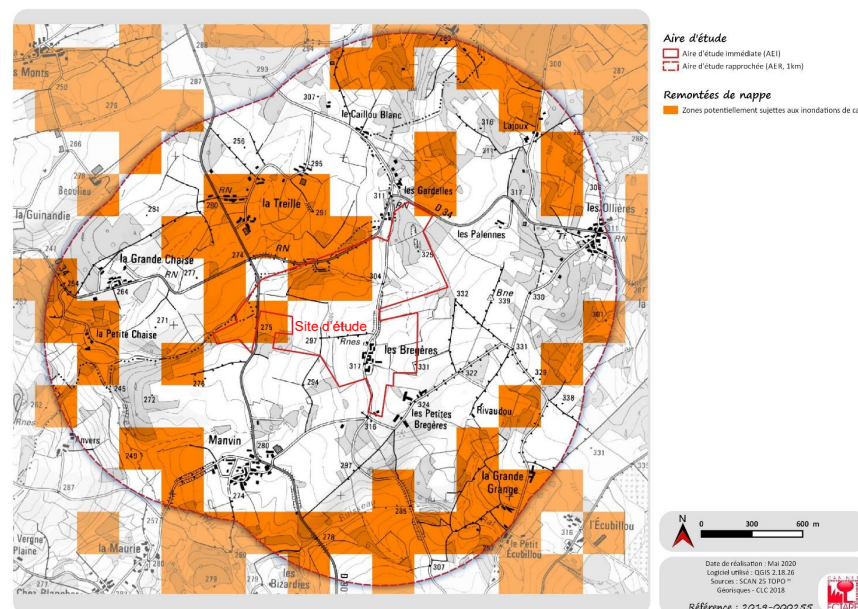
<sup>8</sup> RNAOE : risque de non-atteinte des objectifs environnementaux en 2027. L'objectif est d'identifier les masses d'eau qui risquent de ne pas satisfaire à l'horizon 2027 aux objectifs environnementaux de qualité et de quantité des eaux.

### 1.4.2. Niveaux des plus hautes eaux

Aucun point d'eau recensé par le BRGM n'est répertorié sur le site d'étude. Le plus proche possédant une information sur le niveau de la nappe est localisé au nord-est, aux abords du hameau « Limont » à un peu plus d'1 km du site d'étude. C'est un forage de 36 m dont le niveau d'eau a été mesuré à 4,5 m de profondeur par rapport au sol le 15 février 2017.

Une cartographie du BRGM répertorie le phénomène de remontée de nappe dans les sédiments sur le site d'étude. Après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise : il s'agit d'inondation par remontée de nappe.

**Le site d'étude est concerné par une zone potentiellement sujette aux inondations de caves. Ce phénomène est localisé au niveau du cours d'eau situé au nord du site d'étude.**



Carte 9 - Phénomène de remontée de nappe dans les sédiments





### 1.4.3. Aspect qualitatif et quantitatif et vulnérabilité

La masse d'eau FRFG057 « Bassin versant de la Vienne » est couverte de 578 points d'eau permettant de surveiller son état. Elle bénéficie plus particulièrement de mesures quantitatives (niveau des nappes) grâce à 16 piézomètres et de mesures qualitatives (concentration de nombreux paramètres dans l'eau) grâce à 562 qualimètres.

Selon l'agence de l'eau Loire-Bretagne, dans le département de la Haute-Vienne, la masse d'eau souterraine FRGG057 « bassin versant de la Vienne » présente un bon état chimique et un bon état quantitatif (états basés sur la période 2012-2017).

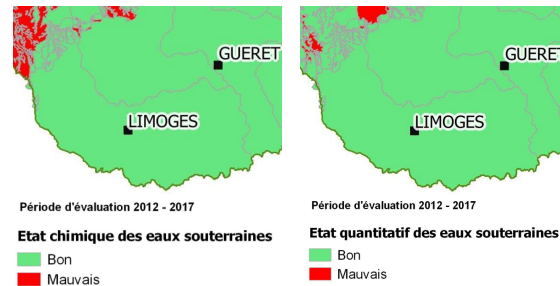


Illustration 17 - État chimique et quantitatif de la masse d'eau souterraine au droit du site d'étude (EDL 2019 SDAGE Loire-Bretagne)

### 1.4.4. Utilisation des eaux souterraines et vulnérabilité

Dans le sud-ouest de la Haute Vienne, malgré les sensibilités au plan qualitatif et la précarité des débits conditionnés par les fluctuations climatiques, les petits aquifères présents assure la majeure partie des besoins en eau potable. Des captages par drains ou par puits sollicitent ces petites nappes superficielles. À l'exception des agglomérations de Saint-Junien et de Roch chouart, raccordées à des stations de pompage, et de quelques communes rattachées au syndicat Vienne-Briance-Gorre (dont Oradour-sur-Vayres), les besoins en eau sont assurés par l'aquifère supérieur des arènes.

Les points d'eau recensés par le BRGM les plus proches sont localisés :

- Au sud dans le bourg d'Oradour-sur-Vayres, à moins de 2 km. Il s'agit d'un forage d'une profondeur de 30 m, utilisé pour un usage individuel en eau ;
- Au nord-est, aux abords du hameau « Limont », un peu plus d'1 km. C'est 1 forage de 36 m exploité pour un usage « eau-domestique » ;
- À l'ouest, vers le lieu-dit La Richardie au sud du bourg de Vayres, à plus de 3 km. C'est un puits d'une profondeur de 20 m exploité pour un usage « eau-collective ». ce captage est doté de périmètres de protection.

Selon la Banque Nationale des Prélèvements en Eaux, 22 432 m<sup>3</sup> d'eaux souterraines a été prélevé en 2019 sur le territoire communal d'Oradour-sur-Vayres, destiné en intégralité à l'irrigation.

Au niveau de la commune d'Oradour-sur-Vayres, il n'existe aucun point de captage pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). L'aire d'étude n'est comprise dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable puisant dans les eaux souterraines.

La notice géologique de Rochechouart souligne la sensibilité des aquifères aux alentours de Rochechouart :

« La profondeur relativement faible de ces nappes à caractère libre implique leur vulnérabilité aux pollutions de surface liées aux activités humaines. La protection sanitaire de ces eaux reste contraignante car l'emprise des périmètres s'étend souvent sur la totalité du bassin versant situé en amont du lieu de captage ».

Les pressions en nitrates et en pesticides, à l'origine de l'état 2015 (données 2008-2015), sont considérées comme étant peu élevées. Sur la période 2011-2016, les données de la masse d'eau présentent un bon état vis-à-vis des nitrates et des pesticides (états basés sur la période 2011-2016).

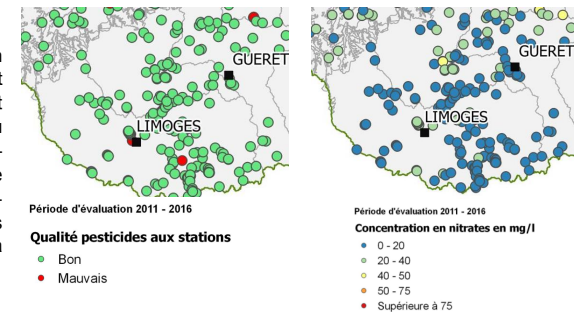


Illustration 18 - Données nitrate et pesticide dans le secteur du projet (EDL 2019 SDAGE Loire-Bretagne)

Aucune pression Significative n'est relevée pour les prélèvements sur la masse d'eau libre.

**Le site d'étude est concerné par la masse d'eau souterraine libre FRGG057 « Bassin versant de la Vienne ».**

**Le site d'étude est, sur sa partie nord-ouest, en zone potentiellement sujette à des phénomènes de remontée de nappes.**

**La masse d'eau présente un bon état chimique et quantitatif. Aucune pression significative particulière s'exerçant sur la masse d'eau n'est relevée.**

**En termes d'usages, il n'existe aucun captage au sein même de l'aire d'étude. Aucun périmètre de protection ne concerne l'aire d'étude ni ses abords. Il existe de quelques points d'eau identifiés par le BRGM dans les environs du site d'étude. En revanche, aucun n'est présent sur le site d'étude ou ses abords.**



## 1.5. EAUX SUPERFICIELLES

### 1.5.1. Réseaux hydrographique

Plusieurs rivières et ruisseaux entaillent le plateau du Limousin : la Tardoire, la Vayres, la Graine, les ruisseaux des combes et de la Baroutie.

La vallée de la Tardoire est la vallée principale. Ses affluents forment des vallées secondaires qui multiplient les vallonnements. Les points les plus hauts sont localisés au sud et à l'est et culminent à plus de 300 m. Les points les plus bas sont situés au nord-est le long de la Vayres et avoisinent les 206 m environ.

#### Cours d'eau

L'imperméabilité du socle rocheux cristallin du secteur d'étude est à l'origine d'un réseau hydrographique dense et ramifié.

L'aire d'étude appartient au bassin de la Vienne et est incluse entièrement dans la zone hydrographique « La Graine et ses affluents ».

Les rivières principales qui s'écoulent aux alentours de l'aire d'étude sont les suivantes :

- La Graine (aussi appelée la Grêne) qui prend naissance au nord d'Oradour-sur Vayres (87) et qui parcourt 26,6 km avant de se jeter dans la Vienne à Chabanais (16) ;
- La Vayres, qui prend aussi sa source sur la commune d'Oradour-sur-Vayres. D'une longueur de 14,2 km, elle rejoint la Graine à Rochechouart ;
- La Tardoire au sud, affluent de la Bonnière elle-même affluent de la Charente.

La Vayres et de nombreux ruisseaux qui sont en tête de bassin prennent naissance aux abords des terrains étudiés. Il est à noter que les têtes de bassin versant forment un écosystème fragile à préserver, porte d'entrée de l'hydrosystème. Placés au sommet du réseau hydrographique, ils constituent un « capital hydrologique » pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.



La Vayres dans aux alentours du site d'étude

Ces lieux privilégiés remplissent de nombreuses fonctions (expansion des crues, régulation des débits d'étiages, protection contre l'érosion, épuration des eaux) et abritent également de nombreuses espèces endémiques. La densité de ce réseau hydrographique, associée à leur taille réduite, rendent ces milieux particulièrement sensibles aux facteurs de dégradation. La préservation et la restauration de ces milieux s'inscrivent dans une logique de solidarité amont-aval.

Il n'existe aucune station de mesure de débit de la Vayres à proximité de l'aire d'étude.

**Un cours d'eau est présent sur le site d'étude. Cet écoulement intermittent est localisé en limite nord du site d'étude où il prend sa source. Au sein du site d'étude, il est constitué de plusieurs ramifications dont certaines issues d'étangs au sein ou en marge du site.** Ce cours d'eau se jette plus en aval dans la Vayres. **Le site d'étude s'inscrit ainsi en tête de bassin.**

#### Plans d'eau et sources

Outre la présence de plusieurs cours d'eau de taille variable dans le secteur géographique, le réseau hydrographique est complété par de nombreux plans d'eau ainsi que par quelques sources.

Il existe notamment une petite retenue au sein du site d'étude, dans la partie nord-est.

Plusieurs plans d'eau sont observables dans un secteur proche du site d'étude, notamment au nord, proche des Gardelles, au sud, vers Manvin.



Plan d'eau des Gardelles

**Il n'existe aucun plan d'eau identifié comme une « eau de baignade » au sein de l'aire d'étude.**

#### Fossés

Il existe des fossés essentiellement en bord de voirie. Enherbés, ils collectent les eaux de la chaussée avant rejet au milieu naturel.

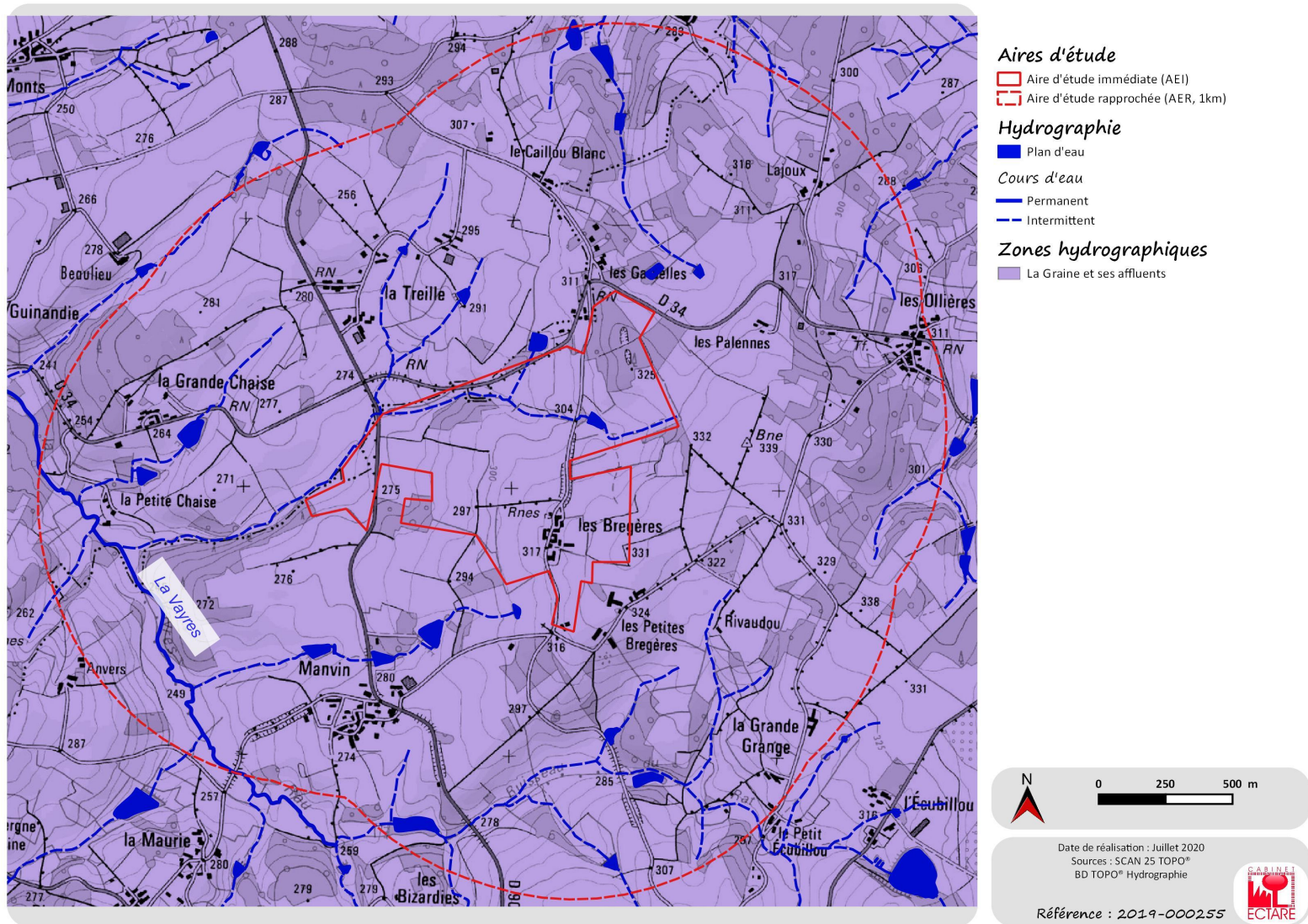
#### Infiltration et ruissellement

Le socle est composé de roches métamorphiques. Celles-ci ne connaissent pas de fissures mais un feuilletage partout pénétrable à l'eau.





Carte 10 - Hydrographie sur l'aire d'étude et ses abords





### 1.5.2. Inondabilité du secteur

En Haute-Vienne, le risque inondation le plus prégnant est celui par ruissellement urbain et péri-urbain. Le risque inondation n'est pas identifié sur la commune d'Oradour-Sur-Vayres. Il est à noter que la commune n'est pas recensée au sein d'un Atlas des Zones Inondables (AZI). De même, c'est une commune rurale et le site d'étude est localisée sur des espaces essentiellement agricoles ou naturels.

**Il n'existe pas de zones inondables sur l'aire d'étude.**

### 1.5.3. Qualité des masses d'eau superficielles et vulnérabilité

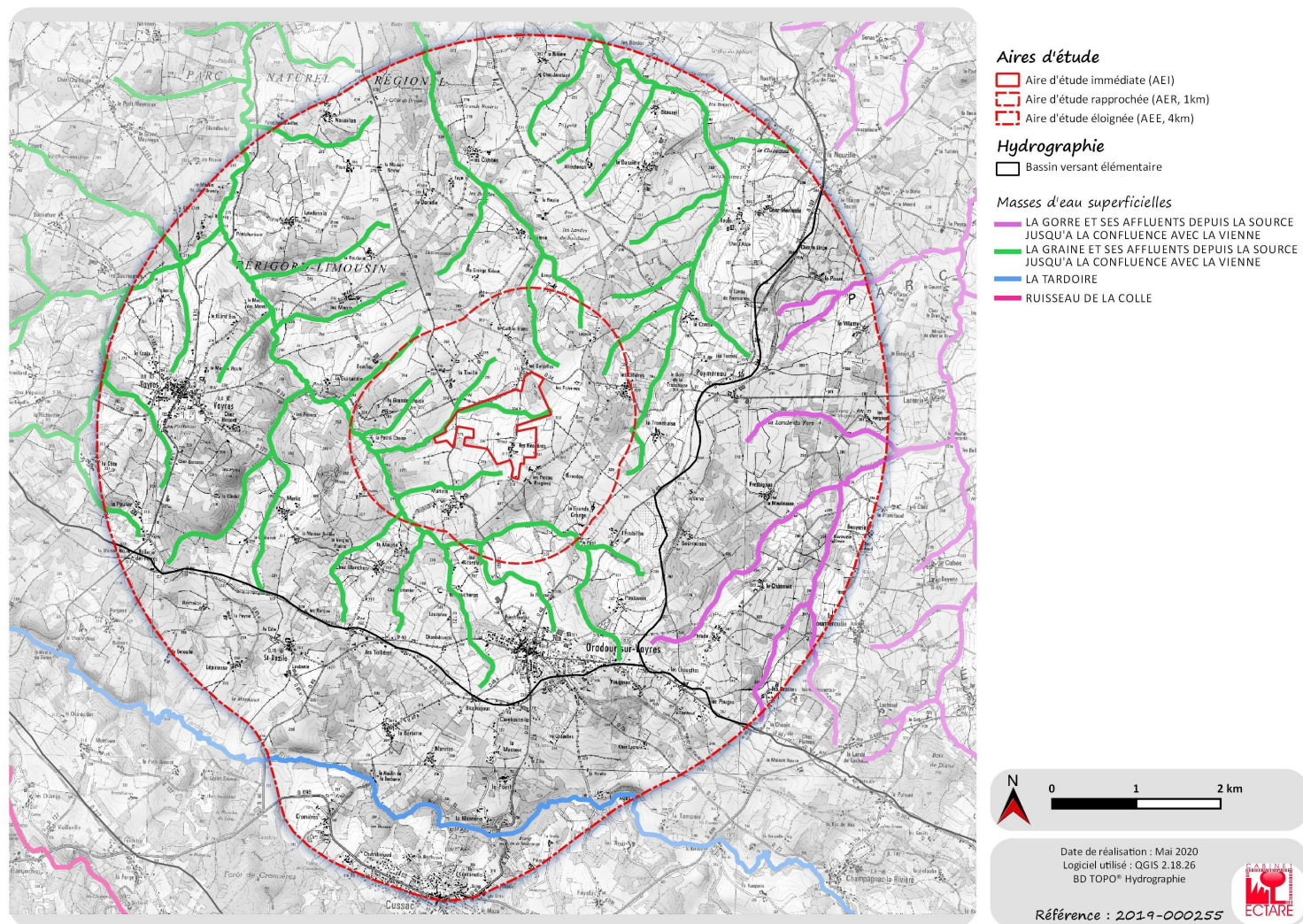
Le site d'étude est concerné par la masse d'eau superficielle « la Graine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne » (FRGR0384).

Dans le secteur d'étude, la qualité de la masse d'eau superficielle FRGR0384 est mesurée par la station de mesures de la qualité des eaux de la Graine la plus proche de l'aire d'étude, située sur la commune de Chassenon en Charente, au lieu-dit « la Peladie », à environ une dizaine de kilomètres au nord-ouest. Selon l'état des lieux 2019, les résultats au niveau de cette station, les eaux présentent globalement un état écologique moyen et un état physico-chimique non classé pour le moment.





Carte 11 - Masses d'eau sur le site d'étude et ses environs





### 1.5.4. Utilisation des eaux superficielles et vulnérabilité

Au niveau de la commune d'Oradour-sur-Vayres, il n'existe aucun point de captage pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). L'aire d'étude n'est comprise dans aucun périmètre de protection de captage d'eau potable puisant dans les eaux superficielles.

Selon la Banque Nationale des Prélèvements en Eaux, aucun prélèvement n'a été effectué en 2019 dans les eaux superficielles sur le territoire communal d'Oradour-sur-Vayres, que ce soit pour l'eau potable, l'irrigation ou les besoins industriels.

**Les terrains du site d'étude sont concernés par la masse d'eau superficielle FRGR0384 « la Graine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne ». Elle présente un état écologique moyen. Son état chimique n'est pour l'instant pas déterminé dans l'état des lieux 2019.**

**Un seul cours d'eau est présent sur l'aire d'étude. Cet écoulement intermittent est localisé en partie nord. Il naît de trois ramifications qui se dessinent au sein du site d'étude. Il se jette dans la Vayres. Les terrains s'accompagnent ainsi de plusieurs zones humides. Il existe également une retenue au sein du site.**

**En termes d'usages, il n'existe aucun captage dans les eaux superficielles au sein même du site d'étude et aucun périmètre de protection ne concerne le site ni ses abords.**

## 1.6. OUTILS DE GESTION INTEGREE ET ZONAGES REGLEMENTAIRES

### 1.6.1. SDAGE

L'aire d'étude appartient entièrement au bassin Loire Bretagne. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Programme De Mesures (PDM) 2016-2021 du bassin Loire Bretagne, qui intègrent les obligations définies par la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour atteindre un bon état des eaux, ont été adoptés le 4 novembre 2015.

**Quelques mesures du SDAGE s'appliquent indirectement aux terrains d'étude : elles visent à limiter les pollutions dans la nappe sous-jacente et dans les cours d'eau pour conserver un bon état des eaux.**

La compatibilité du projet avec le SDAGE Loire-Bretagne sera détaillée dans le chapitre [IV.4 p97](#).

### 1.6.2. SAGE

Le secteur d'étude est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vienne qui s'étend sur une superficie de 7061 km<sup>2</sup>, depuis les sources de la Vienne sur le plateau de Millevaches jusqu'à la confluence avec la Creuse ; le bassin du Clain étant exclu.

<sup>9</sup> Une Zone de Répartition des Eaux (bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques ou des systèmes aquifères) est caractérisée par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Les dispositions propres aux ZRE sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

<sup>10</sup> Une zone vulnérable (définie dans le cadre de la directive Nitrates) est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable (source : adour-garonne.eaufrance.fr).

Son périmètre a été arrêté le 30 juin 1995. Il comprend 310 communes réparties sur 6 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Charente, Vienne et Indre-et-Loire) et deux régions (Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire). Le SAGE révisé a été approuvé par l'arrêté inter-préfectoral du 8 mars 2013.

Les enjeux particuliers identifiés dans le cadre de ce schéma sont les suivants :

- Une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- Une préservation des milieux humides et des espèces pour maintenir la biodiversité du bassin ;
- La restauration des cours d'eau du bassin ;
- L'optimisation de la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne.



Illustration 19 - Territoire du SAGE Vienne (source : eptb-vienne.fr)

### 1.6.3. Zones réglementaires

L'aire d'étude et ses abords sont concernés par :

- Une zone de répartition des eaux (ZRE<sup>9</sup>) caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins : la ZRE des « nappes souterraines dans le bassin de la Vienne entre les confluences avec la Blourde et avec la Creuse. Les systèmes aquifères sont classés sur toute leur épaisseur ainsi que les formations souterraines sous-jacentes » (arrêté préfectoral du 22 novembre 2010) ;
- Une Zone sensible à l'eutrophisation par arrêté du 9 janvier 2006. Le préfet coordonnateur de bassin a désigné l'ensemble du bassin Loire Bretagne (à l'exception du littoral vendéen) en zones sensibles. Le bassin de la Vienne est donc intégralement classé en zone sensible à l'eutrophisation.

En revanche, elle n'est pas concernée par une zone « vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole »<sup>10</sup>. De même, il n'existe aucune aire d'alimentation de captage (AAC) prioritaire<sup>11</sup> au niveau du secteur d'étude.

***l'enjeu du SAGE Vienne lié à l'amélioration de la qualité de l'eau concerne plus particulièrement le site d'étude.***

***Le site d'étude est concerné par une ZRE mais les prescriptions liées à ce zonage ne s'appliquent pas au projet étant donné qu'il n'engendrera ni rejet agricole ni prélèvement.***

<sup>11</sup> Sur l'ensemble du territoire français, la protection de 507 captages d'eau potable dits "Captages Grenelle" contre les pollutions diffuses a été engagée par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Sur ces captages, différentes étapes sont mises en place dont la détermination des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) avec cartographie des zones de vulnérabilité. Cette démarche de protection a été étendue à 1 000 captages prioritaires par la Conférence environnementale de septembre 2013.





## 1.7. PATRIMOINE NATUREL

L'évaluation simplifiée Natura 2000 est disponible en annexe 1 p105.

### 1.7.1. Zonage d'inventaire et de protection naturaliste

Le périmètre d'étude n'est concerné par aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique (ZIEFF). Les plus proches recensées dans un rayon de 4 km autour du site d'étude sont les suivantes :

- **ZNIEFF de type I « Etang de la Monnerie (Vallée de la Tardoire) »** (identifiant national 740120048), localisée à 3,7 km au sud des terrains étudiés ;
- **ZNIEFF de type II « Vallée de la Tardoire (du moulin de Cros à Peyrassoulat) »** (identifiant national 740000072), localisée à 3,7 km au sud des terrains étudiés.

Le périmètre d'étude n'est concerné par aucun zonage naturel de protection (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserves naturelles...).

Le périmètre d'étude n'est inclus au sein d'aucun site appartenant au réseau européen Natura 2000.

En revanche, on note une Zone Spéciale de Conservation localisée à environ 4,2 km à l'Est du site d'étude. Il s'agit de la **ZSC « Etang de la Pouge »** (n° FR7401138), d'une superficie de 225 ha.

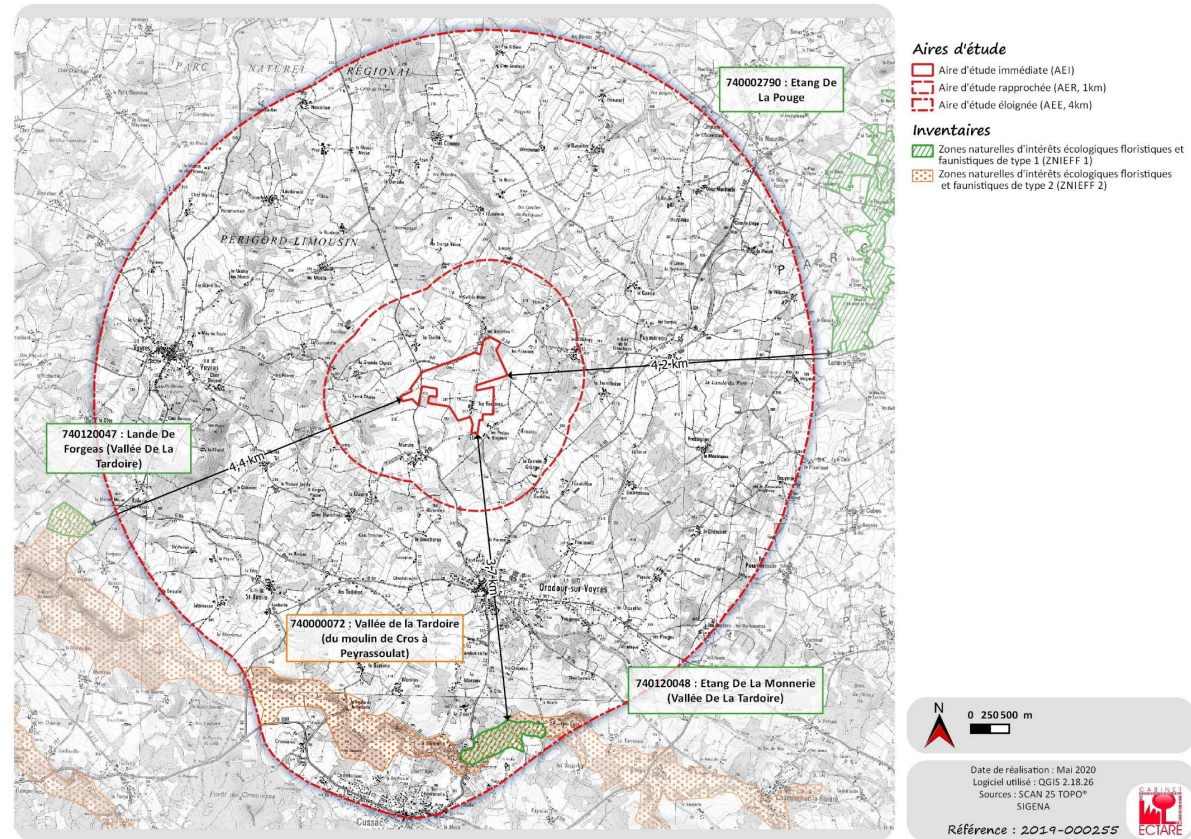
Les principaux enjeux de ce site Natura 2000 sont en lien avec la présence d'une mosaïque de milieux aquatiques à humides d'intérêt communautaire, abritant plusieurs espèces faunistiques à fort enjeu (cuvré des marais, sonneur à ventre jaune, loutre d'Europe, Agrion de Mercure...).

Par ailleurs, le périmètre d'étude est situé au cœur du **Parc Naturel Régional « Périgord Limousin »** (identifiant national FR8000035). Il présente une grande diversité d'habitats et une grande richesse tant floristique que faunistique. La forêt occupe 37% du territoire du Parc. Il s'agit essentiellement de forêts de feuillus, alluviales ou sur pentes rocheuses, formant un maillage boisé, véritable corridor écologique pour de nombreux grands mammifères.

Situé en tête de trois bassins versants, le parc Périgord-Limousin possède de multiples mares et étangs mais aussi de nombreuses zones humides. Représentant 2,6% du territoire du parc, les zones humides régressent avec l'abandon des pratiques traditionnelles et la création d'étangs.

Enfin, les landes à bruyères constituent des zones refuges pour le Busard Saint Martin et l'engoulevent d'Europe et les pelouses calcaires accueillent de nombreuses espèces protégées telles que la Sabline des chaumes, l'azuré du serpolet, le Circaète-Jean-le-Blanc ou encore le lézard ocellé.

Carte 12 - Carte des zonages d'inventaire naturalistes



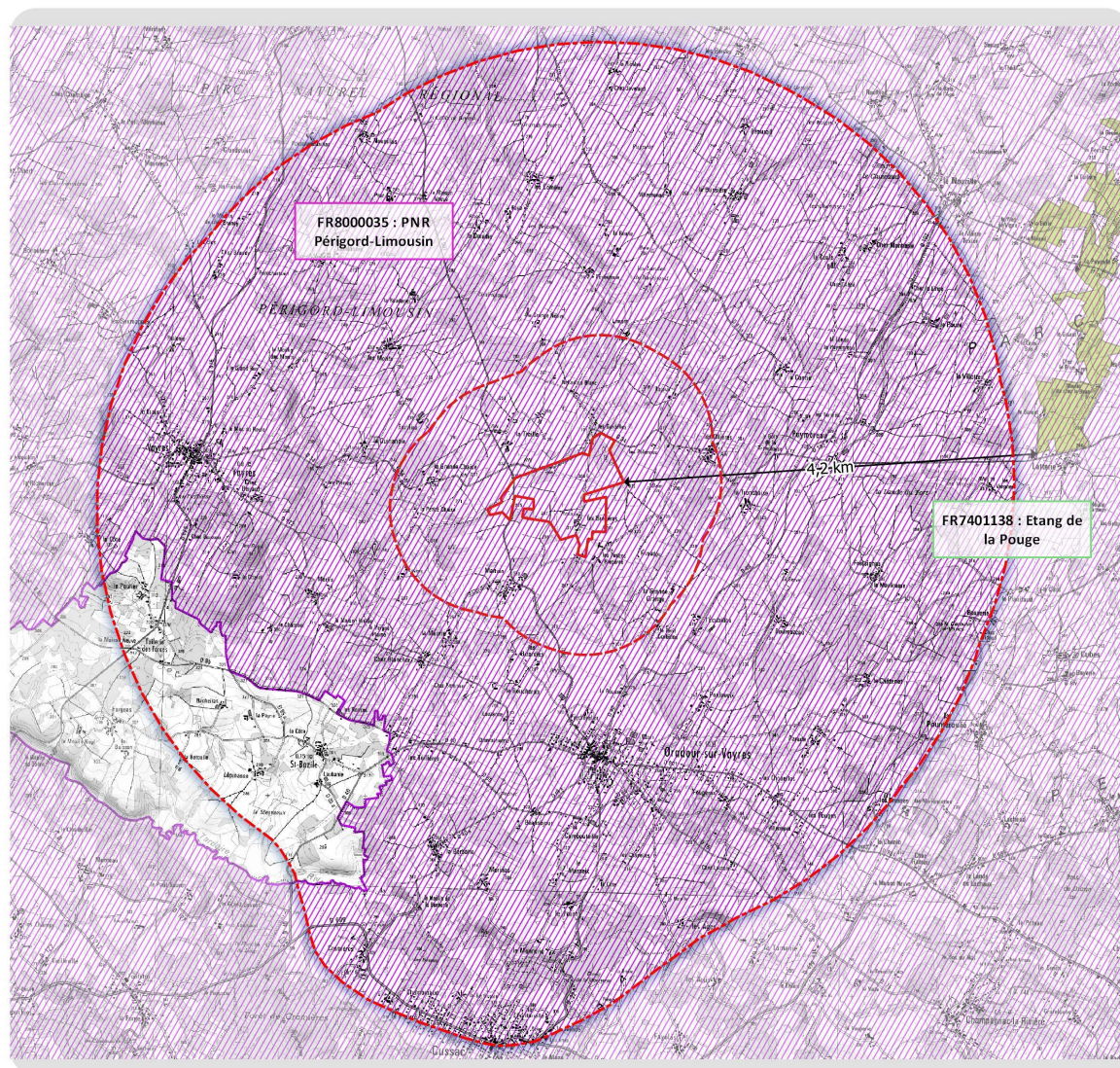
**Les terrains du projet ne sont compris dans aucun périmètre de zonages d'inventaire de type ZNIEFF ou ZICO. Les zonages les plus proches, portant sur les milieux aquatiques et alluviaux de la vallée de la Tardoire, sont localisés à plus de 3 km au sud du site, limitant les potentialités de connexions écologiques. Les terrains du projet sont inclus dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.**

**Le site Natura 2000 le plus proche, portant sur les milieux aquatiques et alluviaux de l'étang de la Pouge est localisé à plus de 4 km au sud du site, limitant les potentialités de connexions écologiques.**





Carte 13 - Carte du Réseau Natura 2000

**Aires d'étude**

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)
- Aire d'étude éloignée (AEE, 4km)

**Protection conventionnelle**

- Parc Naturel Régional (PNR)

**Natura 2000**

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



0 1000 2000 m

Date de réalisation : Mai 2020  
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26  
Sources : SCAN 25 TOPO®  
SIGENA

Référence : 2019-000255







## 1.7.2. Continuité écologiques et trames bleues

### Définition de la trame verte et bleue au sein du Grenelle

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation et à la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels » (Art. L. 371-1 du Code de l'environnement).

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III du code de l'environnement (Conservatoire de l'espace littoral, Parcs nationaux, Réserves naturelles...) et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité ;
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité.

### Principes de fonctionnement –Réseau écologique

Un réseau écologique est constitué des éléments suivants :

- Les réservoirs ou pool de biodiversité : milieux naturels de bonne qualité et de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Ce sont des zones biologiquement riches tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.
- Les zones de développement, constituées par des espaces transformés ou dégradés mais qui restent potentiellement favorables à la présence des espèces spécialisées.
- Les continuums écologiques, formés par des ensembles d'espaces privilégiés dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents.
- Les zones d'extension, potentielles intéressantes pour la faune mais actuellement non accessibles.
- Les corridors biologiques (ou connexions écologiques), constitués par les espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle de vie.

### Continuités écologiques définies par le SRCE Limousin

Le **SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, intégré désormais au SRADDET) de la région Limousin** a été adopté par arrêté préfectoral le 2 décembre 2015. Les **objectifs stratégiques** du SRCE répondent aux enjeux soulevés par le diagnostic régional. Ils fixent des lignes directrices pour les 20 prochaines années.

Le SRCE Limousin repose sur 3 enjeux clés :

- Enjeu clé A => Le maintien et la restauration de la mosaïque de milieux, élément paysager identitaire du Limousin
- Enjeu clé B => Le maintien ou l'amélioration de la qualité et de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la ressource en eau du Limousin, région située en tête de bassins versants
- Enjeu clé C => L'intégration de la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes de la région dans le développement territorial

Une analyse de la cartographie au 1/100 000<sup>e</sup> de la trame verte et bleue dans le secteur du projet nous indique que **l'Aire d'Etude Immédiate est concernée par plusieurs réservoirs biologiques des sous-trames des milieux humides et bocagers**. Ces réservoirs correspondent globalement à l'écoulement affluent de la Vayres qui traverse l'AEI, ainsi qu'aux zones humides connexes. Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux bocagers portent sur le réseau bocager arborescent présent de manière plus ou moins relictuelle localement.

### Les continuités écologiques à l'échelle locale

Le site d'étude est localisé dans un secteur rural, à distance de sources d'urbanisation et d'infrastructures de transport notables, favorisant la mise en place de continuités écologiques diffuses.

Le secteur est notamment caractérisé par un réseau hydrographique dense, constitué de petits chevelus qui assurent un rôle de corridor écologique pour la trame aquatique, mais également pour la trame humide. En effet, ces ruisseaux et écoulements secondaires, lorsqu'ils n'ont pas été recalibrés par le développement de l'agriculture extensive, sont bien souvent accompagnés de zones humides (pâturages humides, saulaies, bas-marais...) qui se développent en tête et en fond de thalwegs. Les différents thalwegs convergent pour la plupart vers la vallée de la Vayres qui correspond à un corridor important à l'échelle locale.

Enfin, plusieurs secteurs aux alentours du site d'étude présentent un bocage arborescent dense, notamment au Sud-Est du hameau des « Brègères » et autour de la vallée de la Vayres. Ils assurent une continuité diffuse pour la trame bocagère, permettant le développement d'espèces faunistiques associées à cet élément éco-paysager (avifaune nicheuse, Chiroptères, Coléoptères saproxyliques...).

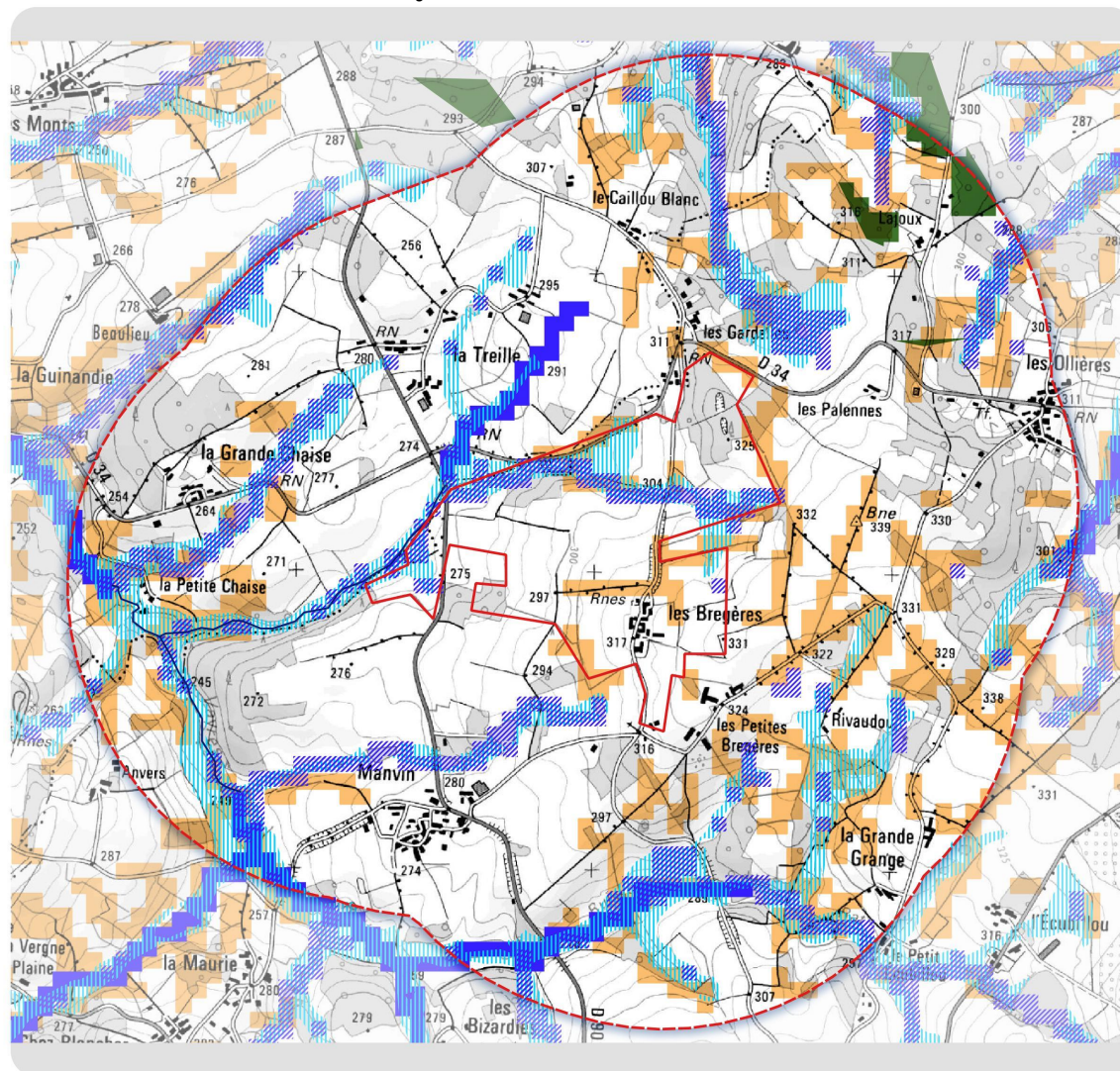
**Le site d'étude est traversé par un écoulement temporaire accompagné d'une mosaïque de zones humides (prairies à jonc diffus, prés paratourbeux, saulaies, mégaphorbiaies...) assurant une continuité vers l'aval et la vallée de la Vayres.**

**Aucun corridor forestier d'importance ne traverse le site d'étude malgré la présence de quelques bosquets ponctuels aux alentours.**

**Les structures bocagères, très résiduelles, ont récemment donné lieu à des remembrements dans le cadre du développement d'une agriculture plus intensive (conversion de pâturages en cultures). Ces haies bocagères s'observent essentiellement sur les fronts Sud et Est du périmètre étudié.**



Carte 14 - Situation de l'aire d'étude vis-à-vis des zonages du SRCE Limousin

**Aires d'étude**

- ▭ Aire d'étude immédiate (AEI)
- ▭ Aire d'étude rapprochée (AER, 1km)

**SRCE****TRAME VERTE****Réservoirs de biodiversité**

- ▭ Milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux
- ▭ Milieux boisés
- ▭ Milieux bocagers

**Corridors écologiques**

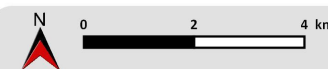
- ▭ Milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux

**TRAME BLEUE****Réservoirs de biodiversité**

- ▭ Milieux aquatiques à préserver
- ▭ Milieux aquatiques
- ▭ Milieux humides

**Corridors écologiques**

- ▭ Milieux aquatiques
- ▭ Milieux humides



Date de réalisation : Mai 2020  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26  
 Sources : SCAN 25 TOPO ®  
 DREAL Limousin

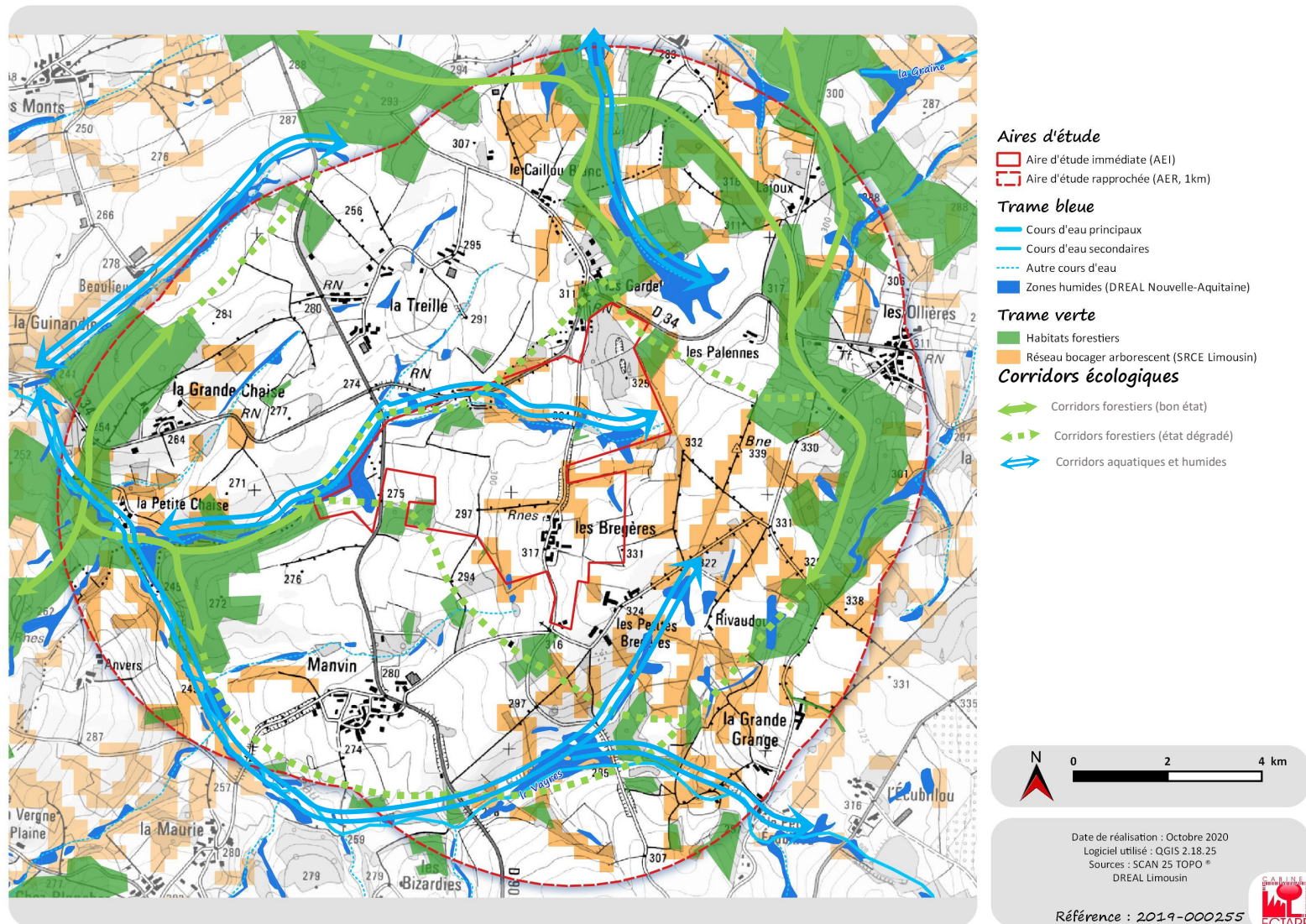
Référence : 2019-000255







Carte 15 - Fonctionnement écologique local sur l'aire d'étude et ses abords





### 1.7.3. Inventaires de terrain

#### 1.7.3.1. Habitats naturels

##### Principaux enjeux mis en évidence

Malgré la prégnance des parcelles cultivées, le site d'étude est caractérisé par une importante diversité d'habitats naturels, en lien avec la présence relictuelle de zones humides et d'un bocage arborescent. Les principaux enjeux écologiques du périmètre sont associés à la mosaïque d'habitats humides observée de manière résiduelle, parmi laquelle l'on recense deux habitats d'intérêt communautaire (prairies paratourbeuses relevant de l'habitat 6410 et mégaphorbiaie à reine-des-prés relevant de l'habitat 6430) et plusieurs habitats listés comme déterminants ZNIEFF en Limousin (aulnaie marécageuse, prairie à scirpe des bois).

##### Habitats caractéristiques de zones humides

Sur les 21 habitats naturels identifiés, 11 sont caractéristiques de zone humides (en bleu sur le tableau). Ces derniers seront détaillés ci-après.

Les zones de cultures, jachères et prairies améliorées ne peuvent être caractérisées sur le critère « habitat » en raison du caractère non spontané ou dégradé de leur cortège floristique. Ces milieux, potentiellement humides, nécessitent une caractérisation pédologique (Cf. chapitre 1.8).

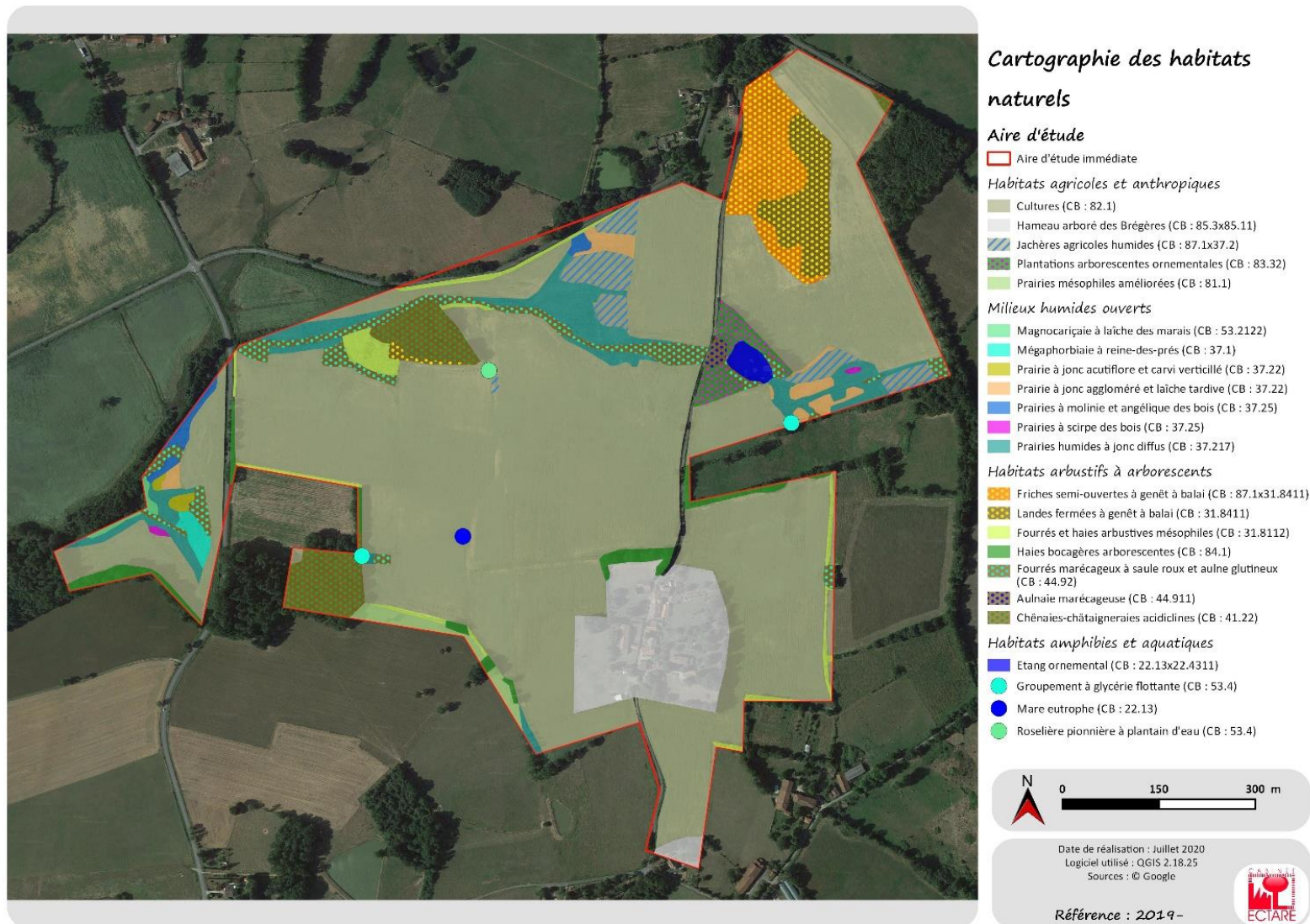
Type d'habitat	Nom de l'habitat	Code CB	Rapprochement phytosociologique	Directive « Habitats » (Annexe I)	ZNIEFF déterminant	Statut selon les conditions stationnelles locales (relevés floristiques)
Milieux agricoles	Cultures	82.1	<i>Panico crus-galli-Setarion viridis</i>	NC	-	Habitats dégradés sur lesquels le critère « habitat » ne peut être appliqué
	Jachères post-culturelles humides	87.1 x 37.2	<i>Panico crus-galli-Setarion viridis x Agrostietea stoloniferae</i>	NC	-	
	Prairies mésophiles améliorées	81.1	<i>Arrhenatheretalia elatioris</i>	NC	-	
Milieux ouverts humides	Prairies humides à jonc diffus	37.217	<i>Loto pedunculati-Cardaminentalia pratensis</i>	NC	-	ZH
	Prés paratourbeux à jonc aggloméré et laïche tardive	37.22	<i>Caro verticillati - Juncenion acutiflori</i>	6410	X	ZH
	Prairies à jonc acutiflore et carvi verticillé	37.22	<i>Caro verticillati - Juncenion acutiflori</i>	6410	X	ZH
	Prairies à molinie et angélique des bois	37.25	<i>Calthion palustris</i>	NC	-	ZH
	Prairies à scirpe des bois	37.25	<i>Achilleo ptarmicae – Cirsion palustris</i>	NC	X	ZH
	Mégaphorbiaie à reine-des-prés	37.1	<i>Achilleo ptarmicae – Cirsion palustris</i>	6430	X	ZH
	Magnocariçaie à laïche des marais	53.2122	<i>Carici pseudocyperici – Rumicion hydrolapathi</i>	NC	-	ZH
Végétations arbustives	Friches semi-ouvertes à genêt à balai	87.1 x 31.8411	<i>Ulici europaei – Cytision striati</i>	NC	-	Non
	Landes fermées à genêt à balai	31.8411	<i>Ulici europaei – Cytision striati</i>	NC	-	Non
	Fourrés et haies arbustives mésophiles	31.8112	<i>Lonicerion periclymeni</i>	NC	-	Non
	Fourrés marécageux à saule roux et aulne glutineux	44.92	<i>Salicion cinereae</i>	NC	-	ZH
Végétations arborescentes	Chênaies-châtaigneraies acidiclives	41.22	<i>Rusco aculeati – Carpinion betuli</i>	NC	-	Non
	Haies bocagères arborescentes	84.1	-	NC	-	Non
	Aulnaie marécageuse	44.911	<i>Alnion glutinosae</i>	NC	X	ZH
Végétations amphibies à aquatiques	Roselière basse à plantain d'eau	53.4	<i>Eleocharito palustris – Sagittarion sagittifoliae</i>	NC	-	ZH
	Groupements à glycérie flottante	53.4	<i>Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti</i>	NC	-	ZH
	Mare eutrophe	22.13	-	NC	-	Non
	Étang ornamental	22.13 x 22.4311	<i>Nymphaeion albae</i>	NC	-	Non

Tableau 7 - Habitats répertoriés sur le site d'étude





Carte 16 - Habitats naturels recensés sur l'aire d'étude





## Description des habitats naturels caractéristiques de zones humides

Prairies humides à jonc diffus

Type d'habitat
Milieu ouvert
Code Corine Biotope
Prairies à jonc diffus (CB : 37.217)
Habitat d'intérêt communautaire
Non concerné
Habitat déterminant ZNIEFF
Non concerné



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ces prairies humides s'observent de manière relictuelle en marge des multiples écoulements plus ou moins pérennes traversant ou bordant les terrains étudiés.

Il s'agit de prairies humides eutrophes principalement structurées par les joncs diffus (*Juncus effusus*) et acutiflore (*Juncus acutiflorus*), accompagnés d'un cortège diversifié d'espèces hygrophiles plus ou moins eutrophiles (*Myosotis scorpioides*, *Carex hirta*, *Cirsium palustre*, *Lotus pedunculatus*, *Galium uliginosum*, *Galium palustre*, *Lychnis flos-cuculi*, *Epilobium tetragonum*, *Mentha suaveolens*, *Ranunculus repens*...).

En l'absence d'entretien régulier, ces milieux sont susceptibles d'évoluer à plus ou moins court terme vers des prairies humides à hautes herbes ou des mégaphorbiaies, comme en témoigne la présence encore ponctuelle d'espèces typiques de ces formations (*Lythrum salicaria*, *Epilobium hirsutum*, *Hypericum tetrapterum*, *Filipendula ulmaria*).

### Correspondance phytosociologique :

Classe : AGROSTIETEA STOLONIFERA Oberd. 1983

Ordre : POTENTILLO ANSERINAE – POLYGONETALIA AVICULARIS Tüxen 1947

Sous-Ordre : *Loto pedunculati* – *Cardaminetalia pratensis* Julve ex de Foucault, Catteau & Julve subord. nov. hoc loco

Il s'agit de prairies humides eutrophisées présentant un cortège floristique assez basal qu'il apparaît difficile de rattacher à une alliance phytosociologique.

### Espèces caractéristiques du groupement :

Jonc diffus (*Juncus effusus*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Laïche hérissée (*Carex hirta*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*), Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Epilobe à tiges carrées (*Epilobium tetragonum*), Lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*).

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ces prairies humides eutrophes présentent un cortège floristique assez banal et sans espèces d'intérêt patrimonial. Il s'agit toutefois de milieux en raréfaction en raison des drainages et de la mise en culture.

Prairie à jonc aggloméré et laïche tardive

Type d'habitat
Milieu ouvert
Code Corine Biotope
Prairies à jonc acutiflore (CB : 37.22)
Habitat d'intérêt communautaire
6410
Habitat déterminant ZNIEFF
Oui



**Description et structure de l'habitat naturel :** ce milieu s'observe de façon ponctuelle en parties Est et Nord des terrains étudiés, colonisant des secteurs vraisemblablement labourés mais non mis en cultures depuis plusieurs années.

Le milieu prend la forme d'une prairie assez ouverte et rase structurée par le jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), l'agrostide des chiens (*Agrostis canina*) et la laïche tardive (*Carex demissa*). Le cortège floristique associé est caractérisé par la présence d'espèces paratourbeuses plus ou moins pionnières (*Trocdaris verticillatum*, *Carex panicea*, *Lysimachia tenella*, *Scutellaria minor*, *Lobelia urens*, *Hypericum elodes*, *Eleocharis multicaulis*) associées à un lot diversifié d'espèces pelousaires (*Potentilla erecta*, *Carex flacca*, *Briza media*, *Carex pallescens*, *Danthonia decumbentis*, *Luzula multiflora*, *Centaurea nigra*...).

### Correspondance phytosociologique :

Classe : MOLINIO CAERULEAE-JUNCETEA ACUTIFLORI Braun-Blanq. 1950

Ordre : *Molinietalia caeruleae* W.Koch 1926

Alliance : *Juncion acutiflori* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952

Sous-alliance : *Caro verticillati-Juncenion acutiflori* B.Foucault & Géhu 1980

### Espèces caractéristiques du groupement :

Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), Agrostide des chiens (*Agrostis canina*), Laïche tardive (*Carex demissa*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Mouron délicat (*Lysimachia tenella*), Laïche des lièvres (*Carex leporina*), Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), Menthe des champs (*Mentha arvensis*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Carvi verticillé (*Trocdaris verticillatum*), Renoncule flammette (*Ranunculus flammula*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type de prairies se rapporte à l'habitat d'intérêt communautaire 6410 « Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) ». Il s'agit d'une variante assez pionnière et dégradée de l'habitat sous l'action passée d'une tentative de mise en cultures. Le milieu revêt toutefois des intérêts floristiques, avec plusieurs espèces déterminantes ZNIEFF en Limousin (*Lobelia urens*, *Lysimachia tenella*, *Eleocharis multicaulis*).





## Prairie à jonc acutiflore et carvi verticillé

Type d'habitat
Milieu ouvert
Code Corine Biotope
Prairies à jonc acutiflore (CB : 37.22)
Habitat d'intérêt communautaire
6410
Habitat déterminant ZNIEFF
Oui



**Description et structure de l'habitat naturel :** ce milieu s'observe ponctuellement en partie Ouest de la zone d'étude, au niveau d'une mosaïque de prairies humides en cours de fermeture bordée de cultures.

Cette prairie est structurée par la molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), accompagnés par un cortège floristique diversifié, caractérisé par la présence d'espèces paratourbeuses (*Cirsium dissectum*, *Scorzonera humilis*, *Trocdaris verticillatum*, *Carex panicea*, *Carex leporina*, *Succisa pratensis*, *Carex hostiana*, *Carex pulicaris*, *Valeriana dioica*) associées à un lot d'espèces prairiales à pelousaires plus ou moins hygrophiles (*Ajuga reptans*, *Cirsium palustre*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Stellaria graminea*, *Myosotis scorpioides*, *Galium uliginosum*, *Luzula campestris*, *Potentilla erecta*...).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *MOLINIO CAERULEAE-JUNCETEA ACUTIFLORI Braun-Blanq. 1950*

Ordre : *Molinietalia caeruleae W.Koch 1926*

Alliance : *Juncion acutiflori Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & Tüxen 1952*

Sous-alliance : *Caro verticillati-Juncenion acutiflori B.Foucault & Géhu 1980*

**Espèces caractéristiques du groupement :**

Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), Succise des prés (*Succisa pratensis*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Cirse découpé (*Cirsium dissectum*), Scorzonère des prés (*Scorzonera humilis*), Laïche puce (*Carex pulicaris*), Laïche bleuâtre (*Carex panicea*), Carvi verticillé (*Trocdaris verticillatum*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type de prairies se rapporte à l'habitat d'intérêt communautaire 6410 « Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) », sous la variante 6410-6 « Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques ». Il s'agit de prairies humides oligotrophiques qui ne subsistent localement que de manière relictuelle. Elles sont caractérisées par une importante diversité floristique et par la présence d'espèces rares ou en déclin à l'échelle régionale (*Carex hostiana*, *Carex pulicaris*).

## Prairie à molinie et angélique des bois

Type d'habitat
Milieu ouvert
Code Corine Biotope
Prairies humides de transition à hautes herbes (CB : 37.25)
Habitat d'intérêt communautaire
Non concerné
Habitat déterminant ZNIEFF
Non



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ce milieu naturel est observé de façon linéaire en limite Ouest des terrains étudiés, au contact de la ripisylve accompagnant le ruisseau prenant naissance plus en amont sur le site.

Il s'agit d'une prairie humide à hautes herbes dérivant des prairies paratourbeuses à jonc acutiflore et carvi verticillé décrites plus haut sous l'effet de la déprise agricole. Le milieu est structuré par la molinie bleue (*Molinia caerulea*) et le jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), accompagnés par un cortège floristique assez faiblement diversifié, riche en espèce typiques des mégaphorbiaies mésotrophiles (*Filipendula ulmaria*, *Angelica sylvestris*, *Hypericum tetrapterum*, *Lythrum salicaria*, *Cirsium palustre*).

Les taxons oligotrophes apparaissent peu représentés, remplacés par des plantes typiques des sols plus riches (*Ranunculus repens*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*...).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *MOLINIO CAERULEAE-JUNCETEA ACUTIFLORI Braun-Blanq. 1950*

Ordre : *Molinietalia caeruleae W.Koch 1926*

Alliance : *Calthion palustris Tüxen 1937*

**Espèces caractéristiques du groupement :**

Cirse des marais (*Cirsium palustre*), Molinie bleue (*Molinia caerulea*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), Gaïlet des fanges (*Galium uliginosum*), Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), Potentille tormentille (*Potentilla erecta*), Carvi verticillé (*Trocdaris verticillatum*), Millepertuis à quatre angles (*Hypericum tetrapterum*).

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type de prairie humides à hautes herbes dérive de la fermeture progressive des prairies méso-oligotrophes à molinie et constitue un stade de transition vers des mégaphorbiaies mésotrophiles à reine-des-prés.



## Prairie à scirpe des bois

Type d'habitat
Milieu ouvert
Code Corine Biotope
Prairies humides de transition à hautes herbes (CB : 37.25)
Habitat d'intérêt communautaire
Non concerné
Habitat déterminant ZNIEFF
Non



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ces prairies à scirpe des bois s'observent ponctuellement en parties Ouest et Est du périmètre d'étude, colonisant des terrains marécageux engorgés pendant une part notable de l'année (zones de sources et suintements).

Au même titre que la prairie à molinie bleue et angélique des bois décrite ci-avant, ce type de prairie constitue un stade évolutif de prairies humides sous l'effet de la déprise agricole. Il dérive ici des prairies eutrophes hygrophiles à jonc diffus et en conserve une bonne partie du cortège floristique (*Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*, *Holcus lanatus*, *Ranunculus repens*, *Cardamine pratensis*...). Le milieu est toutefois structuré par le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) et est caractérisé par la forte représentation des espèces associées aux mégaphorbiaies ou roselières (*Lythrum salicaria*, *Galium palustre*, *Cirsium palustre*, *Equisetum palustre*, *Epilobium tetragonum*, *Solanum dulcamara*, *Mentha aquatica*, *Hypericum tetrapterum*).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *MOLINIO CAERULEAE-JUNCETEA ACUTIFLORI* Braun-Blanq. 1950

Ordre : *Molinietalia caeruleae* W.Koch 1926

Alliance : *Calthion palustris* Tüxen 1937

**Espèces caractéristiques du groupement :**

Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*), Epilobe à tiges carrées (*Epilobium tetragonum*), Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), Gaillet des marais (*Galium palustre*), Lotier pédonculé (*Lotus pedunculatus*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Jonc diffus (*Juncus effusus*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type de prairie humides à hautes herbes est considéré comme déterminant ZNIEFF à l'échelle du Limousin. Bien que ne revêt pas d'intérêt phytocécologique particulier, ces milieux marécageux constituent des milieux à fort enjeu fonctionnel (épuration notamment).

## Mégaphorbiaie à reine-des-prés

Type d'habitat
Milieu ouvert
Code Corine Biotope
Communautés à Reine des prés et communautés associées (CB : 37.1)
Habitat d'intérêt communautaire
6430
Habitat déterminant ZNIEFF
Oui



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ce type de milieu s'observe en partie Ouest de la zone d'étude, colonisant des terrains marécageux en proie à une déprise agricole.

L'habitat prend la forme d'une végétation herbacée haute se rapportant aux mégaphorbiaies riveraines, structurée des espèces comme la reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la salicaire (*Lythrum salicaria*), le cirse des marais (*Cirsium palustre*), l'épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), le liseron des haies (*Convolvulus sepium*) ou encore l'angélique sauvage (*Angelica sylvestris*). On y observe également des espèces hygrophiles eutrophes plus ubiquistes comme les joncs acutiflore et diffus, le lotier pédonculé, le myosotis des marais et le gaillet des marais.

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *FILIPENDULO ULMARIAE – CONVOLVULETEA SEPIUM* Géhu & Géhu-Franck 1987

Ordre : *LOTO PEDUNCULATI – FILIPENDULETALIA ULMARIAE* Passarge (1975) 1978

Alliance : *Achilleo ptarmicae – Cirsion palustris* Julve & Gillet ex de Foucault hoc loco

**Espèces caractéristiques du groupement :**

Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), Liseron des haies (*Convolvulus hirsutum*), Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), Cirse des marais (*Cirsium palustre*), Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** La végétation observée se rapporte à l'habitat d'intérêt communautaire 6430 « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin » et plus particulièrement à l'habitat décliné 6430-1 « Mégaphorbiaies mésotrophes de l'étage collinéen ».





## Magnocariçaie à laïche des marais

<b>Type d'habitat</b>
Milieu ouvert
<b>Code Corine Biotope</b>
Cariçaies à laïche des marais (CB : 53.2122)
<b>Habitat d'intérêt communautaire</b>
Non concerné
<b>Habitat déterminant ZNIEFF</b>
Non



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ce milieu se développe en marge Ouest du périmètre étudié, en situation de bordure de ruisseau (et de l'aulnaie marécageuse associée).

Il s'agit d'une magnocariçaie en nappe structurée par la laïche des marais (*Carex acutiformis*), accompagné par plusieurs espèces associées aux mégaphorbiaies et magnocariçaies eutrophiles (*Filipendula ulmaria*, *Lythrum salicaria*, *Epilobium hirsutum*, *Equisetum palustre*, *Equisetum fluviatile*, *Mentha aquatica*, *Galium palustre*...).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *PHRAGMITO – MAGNOCARICETEA Klika in Klika & V. Novák 1941*

Ordre : *Magnocaricetalia Pignatti 1954*

Alliance : *Carici pseudocyperii – Rumicion hydrolapathi H. Passarge 1964*

**Espèces caractéristiques du groupement :**

Laïche des marais (*Carex acutiformis*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), Prêle des eaux (*Equisetum fluviatile*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Cette végétation ne revêt pas d'intérêt patrimonial à l'échelle nationale ou locale, mais apparaît menacée par les opérations de drainage et de recalibrage des ruisseaux.

## Fourrés marécageux à saule roux et aulne glutineux

<b>Type d'habitat</b>
Végétations arbustives
<b>Code Corine Biotope</b>
Saussaies marécageuses (CB : 44.92)
<b>Habitat d'intérêt communautaire</b>
Non concerné
<b>Habitat déterminant ZNIEFF</b>
Non



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ces fourrés marécageux se développent principalement le long de l'écoulement non pérenne prenant naissance en partie Nord-Est du périmètre étudié, mais s'observent également ponctuellement au niveau de prairies humides en cours de fermeture (partie Ouest du site notamment).

Le milieu prend la forme d'un fourré arbustif dense dominé par le saule roux (*Salix atrocinerea*), la bourdaine (*Frangula dodonei*) et de façon moindre l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). La strate herbacée apparaît peu développée, principalement représentée par des espèces héritées des prairies humides eutrophes (*Ranunculus repens*, *Juncus effusus*, *Glyceria fluitans*) et des mégaphorbiaies (*Cirsium palustre*, *Epilobium hirsutum*, *Scirpus sylvaticus*).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *FRANGULETEA ALNI Doing ex V. Westh. in V. Westh. & den Held 1969*

Ordre : *Salicetalia auritae Doing ex Krausch 1968*

Alliance : *Salicion cinereae T. Müll. & Görs ex H. Passarge 1961*

**Espèces caractéristiques du groupement :** Saule roux (*Salix atrocinerea*), Bourdaine (*Frangula dodonei*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type de milieu est assez courant à l'échelle locale, et ne possède pas de valeur patrimoniale intrinsèque. Toutefois, il participe au fonctionnement écologique du réseau hydrographique local (épuration des eaux et maintien des berges).



## Aulnaie marécageuse

Type d'habitat
Végétations arborescentes
Code Corine Biotope
Alignements d'arbres (CB : 84.1)
Habitat d'intérêt communautaire
Non concerné
Habitat déterminant ZNIEFF
Oui



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ce boisement marécageux prend place en contrebas de l'étang ornemental aménagé en partie Nord-Est du site d'étude, au niveau de sols engorgés voire inondés la majorité de l'année

Il s'agit d'un boisement assez ouvert, structuré en strate arborescente par l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), surmontant une strate arbustive comprenant le saule roux (*Salix atrocinerea*) et le viorne obier (*Viburnum opulus*). La strate herbacée est dominée par les espèces typiques des roselières, comme l'iris des marais (*Iris pseudoacorus*), le lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la menthe aquatique (*Mentha aquatica*) ou encore la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : ALNETEA GLUTINOSAE Braun-Blanq. & Tüxen ex V.Westh., Dijk & Passchier 1946

Ordre : Alnetalia glutinosae Tüxen 1937

Alliance : Alnion glutinosae Malcuit 1929

**Espèces caractéristiques du groupement :**

- **Strate arborescente :** Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*),
- **Strate arbustive :** Saule roux (*Salix atrocinerea*), Viorne obier (*Viburnum opulus*)
- **Strate herbacée :** Iris des marais (*Iris pseudoacorus*), Lyclope d'Europe (*Lycopus europaeus*), Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ces végétations, bien que ne comprenant aucune espèce floristique d'intérêt, jouent un rôle fonctionnel important dans la dynamique des systèmes marécageux. Elles sont également listées comme déterminantes ZNIEFF en ex-région Limousin.

## Roselière basse à plantain d'eau

Type d'habitat
Végétations amphibies à aquatiques
Code Corine Biotope
Bordures à calamagrostis des eaux courantes (CB : 53.4)
Habitat d'intérêt communautaire
Non concerné
Habitat déterminant ZNIEFF
Non



**Description et structure de l'habitat naturel :** Cet habitat ponctuel s'observe au niveau d'une petite source non captée prenant naissance en contexte agricole cultivé.

Le milieu correspond à une roselière pionnière basse principalement structurée par le grand plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*). Ce dernier est accompagné par plusieurs héliophytes comme le scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), la glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) et le jonc à fruits luisants (*Juncus acutiflorus*).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : PHRAGMITO – MAGNOCARICETEA Klika in Klika & V.Novák 1941

Ordre : Phragmitetalia W.Koch 1926

Alliance : Eleocharito palustris – Sagittarion sagittifoliae H.Passarge 1964

**Espèces caractéristiques du groupement :** Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), Grand plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type d'habitat ne revêt pas d'intérêt phyto-écologique particulier. Il s'agit toutefois d'un milieu hygrophile qui joue un rôle notable dans le développement de la faune aquatique (Amphibiens et Odonates).





## Groupement à glycérie flottante

<b>Type d'habitat</b>
Végétations amphibies à aquatiques
<b>Code Corine Biotope</b>
Bordures à calamagrostis des eaux courantes (CB : 53.4)
<b>Habitat d'intérêt communautaire</b>
Non concerné
<b>Habitat déterminant ZNIEFF</b>
Non



**Description et structure de l'habitat naturel :** Ce type d'habitat se développe de façon très ponctuelle à la faveur de petites dépressions inondables localisées en parties Nord-Est et Sud-Ouest du site d'étude.

Le milieu est occupée par une végétation herbacée dense quasi-exclusivement composée de la glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), seulement accompagnée de quelques héliophytes comme la montie des fontaines (*Montia fontana*).

**Correspondance phytosociologique :**

Classe : *GLYCERIO FLUITANTIS-NASTURTIETEA OFFICINALIS* Géhu & Géhu-Franck 1987

Ordre : *Nasturtio officinalis-Glycerietalia fluitantis* Pignatti 1953

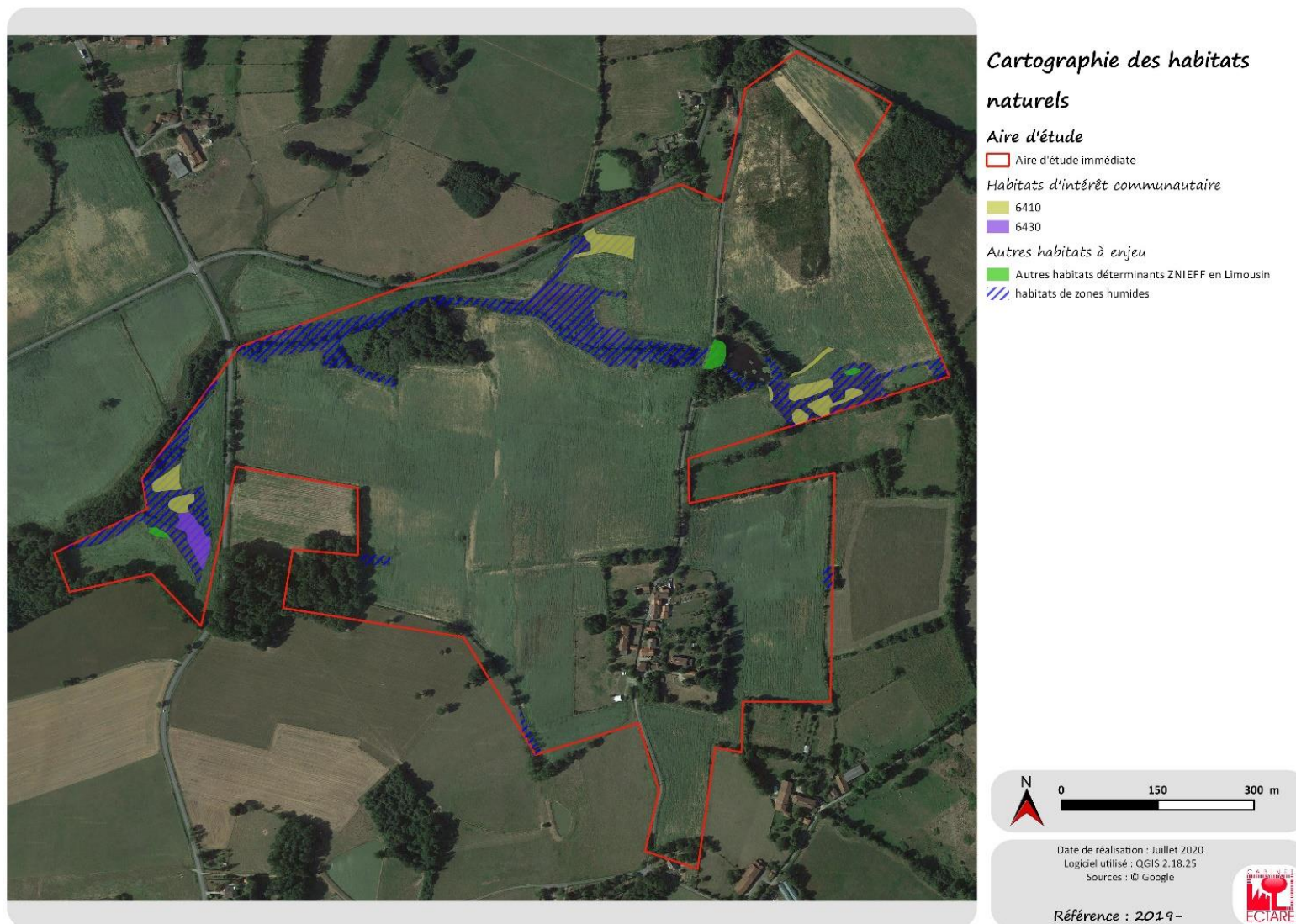
Alliance : *Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti* Braun-Blanq. & G. Sissingh in Boer 1942

**Espèces caractéristiques du groupement :** Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), Montie des fontaines (*Montia fontana*), Gaillet des marais (*Galium palustre*)

**Valeur patrimoniale de l'habitat :** Ce type d'habitat ne revêt pas d'intérêt phyto-écologique particulier. Il s'agit toutefois d'un milieu hygrophile qui joue un rôle notable dans le développement de la faune aquatique (Amphibiens et Odonates).



Carte 17 - Habitats à enjeu écologique recensés sur l'aire d'étude







### 1.7.3.2. La flore

#### Diversité floristique et espèces protégées

Les inventaires réalisés lors des campagnes d'investigations nous ont permis de relever **240 espèces végétales**, témoignant d'un **cortège floristique diversifié** au regard de la surface prospectée. Cette diversité se concentre notamment au niveau des prairies humides et milieux marécageux relictuels.

#### Espèces protégées

Les investigations de terrain n'ont pas permis de recenser d'espèces floristiques protégées au niveau du site d'étude.

#### Espèces menacées ou quasiment menacées

**Quatre espèces** non protégées mais considérées comme **menacées ou quasiment menacées en Limousin** ont été recensées sur le site d'étude :

- La **petite brize** (*Briza minor*), considérée comme « **En danger** » en Limousin
- Le **silène de France** (*Silene gallica*), considéré comme « **Vulnérable** » en Limousin
- La **lobélie brûlante** (*Lobelia urens*), considérée comme « **Quasiment menacée** » en Limousin
- La **laïche puce** (*Carex pulicaris*), considérée comme « **Quasiment menacée** » en Limousin

Ces espèces sont principalement associées aux **moissons et pelouses thérophytiques silicoles** (petite brize et silène de France) ou aux **prairies partourbeuses** (lobélie brûlante et laïche puce).

#### Autres espèces d'intérêt patrimonial

D'autres espèces floristiques à moindre enjeu (non protégées ni menacées) ont également été relevées lors des différentes campagne de terrain. Il s'agit d'espèces typiques des prairies paratourbeuses acidiphiles à acidiclinales considérées comme déterminantes ZNIEFF en Limousin en raison du recul de leur biotope de développement:

- **laïche blonde** (*Carex hostiana*),,
- **scirpe à tiges nombreuses** (*Eleocharis multicaulis*),
- **mouron délicat** (*Lysimachia tenella*).

#### Synthèse des enjeux relatifs à la flore patrimoniale

Espèces	Statut de protection	LRN	LRR	ZNIEFF dét	Statut de rareté régional
Petite brize ( <i>Briza minor</i> )	-	LC	EN	X	RR
Silène de France ( <i>Silene gallica</i> )	-	LC	VU	X	RR
Lobélie brûlante ( <i>Lobelia urens</i> )	-	LC	NT	X	PC
Laïche puce ( <i>Carex pulicaris</i> )	-	LC	NT	X	AR
Scirpe à tiges nombreuses ( <i>Eleocharis multicaulis</i> )	-	LC	LC	X	PC
Mouron délicat ( <i>Lysimachia tenella</i> )	-	LC	LC	X	AC
Laïche blonde ( <i>Carex hostiana</i> )	-	LC	NE	X	RR

Tableau 8 - Enjeux relatifs à la flore patrimoniale

Statut de protection : PR = Protection régionale

Statuts de menace : LC = Préoccupation mineure / NT = Quasiment menacé / VU = Vulnérable / EN = En danger / NE = Non évalué

Statut de rareté régional : PC = Peu commun / AR = Assez rare / R = Rare / RR = Très rare / E = Exceptionnel

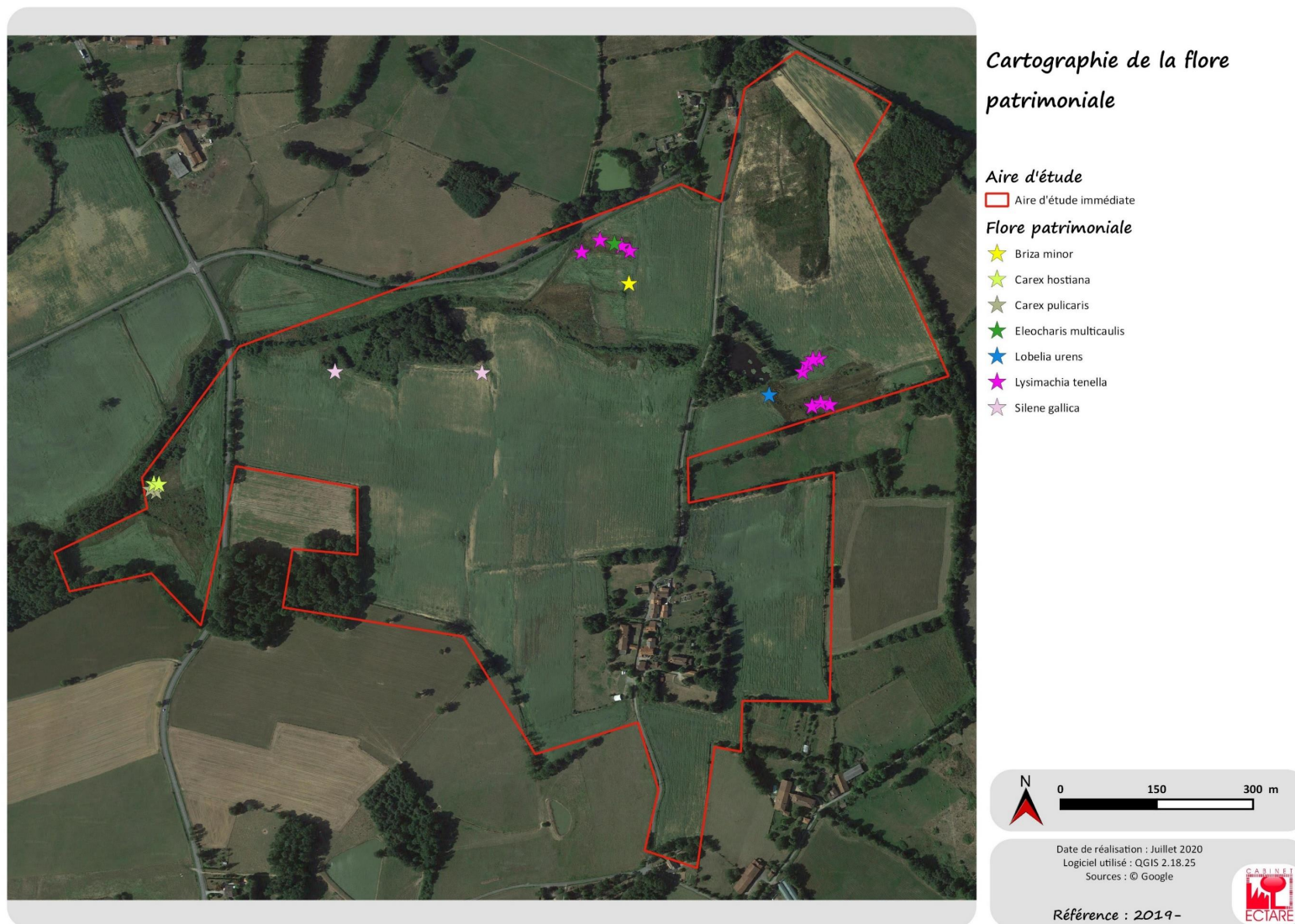
#### **CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX FLORISTIQUES DE LE SITE D'ÉTUDE**

**Le site d'étude accueille une diversité floristique relativement importante, mais essentiellement portée par la mosaïque de milieux humides présente de façon relictuelle en plusieurs secteurs du site. Les parcelles cultivées, qui constituent les habitats naturels les plus représentés sur la zone d'étude, n'abritent pour leur part qu'une diversité floristique limitée.**

**Les principaux enjeux floristiques du site d'étude sont liés aux prairies paratourbeuses, qui accueillent 5 espèces déterminantes ZNIEFF, dont 2 espèces considérées comme « quasiment menacées » en Limousin (lobélie brûlante et laïche puce). A la faveur de zones non labourées, les parcelles cultivées abritent également des enjeux floristiques ponctuels relatifs à la présence de deux espèces menacées en Limousin, typiques des moissons et pelouses therophytiques silicoles (petite brize et silène de France).**



Carte 18 - Localisation des espèces floristiques à enjeu sur l'aire d'étude







### 1.7.3.3. La faune

#### Synthèse des enjeux faunistiques mis en évidence sur l'aire d'étude

Les prospections de terrain menées en 2019, 2020 et 2021 ont permis de recenser 176 espèces au droit du site d'étude dont 8 espèces d'amphibiens, 4 de reptiles, 10 de mammifères, 5 de chiroptères, 57 d'avifaune, 47 de lépidoptères, 17 d'odonates, 28 d'orthoptères dont 4 d'intérêt patrimoniales et 1 espèce patrimoniale de coléoptères.

La zone d'étude est parcourue par un réseau de ruisselets et fossés rejoignant le cours du Vayres à l'extrême ouest du site d'étude. Les habitats aquatiques en présence (fossés, ruisseau et ornières) accueillent la reproduction possible à certaine de 8 espèces d'amphibiens, dont 7 sont protégées au niveau national. **Parmi elles, on compte le Sonneur à ventre jaune considéré comme « Vulnérable » à l'échelle nationale et inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats » et déterminant ZNIEFF en Limousin, ainsi que deux espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive habitats et considérées comme « quasiment menacées » sur la liste rouge nationale (triton marbré et rainette arboricole).**

Les prairies humides possèdent un important enjeu entomofaunistique, avec la reproduction possible à probable du damier de la succise et du cuivré des marais, deux papillons d'intérêt communautaire protégés à l'échelle nationale. Les prairies humides et ornières du site d'étude sont également colonisées par quatre espèces d'Orthoptères en déclin à l'échelle locale : la courtilière commune, le criquet des roseaux, le conocéphale des roseaux et le criquet ensanglanté. Associées à une zone de fourrés en partie sud-ouest du site d'étude, elles accueillent la reproduction possible de la rousserolle effarvate, passereau typique des milieux paludicoles, considéré comme « en danger » en Limousin et déterminant ZNIEFF. Au Nord, c'est le bruant jaune, « vulnérable » au niveau national, qui niche potentiellement dans les fourrés bordant le ruisseau.

La présence connexe de milieux herbacées à arbustifs en mutation (friches et prairies en cours de fermeture suite à une tentative de mise en culture) et d'un réseau bocager arbustif permet le développement d'un cortège avifaunistique d'intérêt patrimonial associé aux milieux agro-pastoraux ouverts. Les principaux enjeux concernent l'alouette lulu et la pie-grièche écorcheur, inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux », dont respectivement plusieurs mâles chanteurs et deux couples ont été vus et entendus. Quatre autres espèces de passereaux patrimoniaux ont été recensées comme nichant potentiellement sur le site d'étude : l'alouette des champs, le tarier pâtre, la linotte mélodieuse et la cisticole des joncs, espèces respectivement « Quasiment menacée » pour les deux premières et « Vulnérables » pour les deux dernières, au niveau national.

Enfin, le site compte un réseau de haies arborescentes et bosquets qui constituent des biotopes favorables à la nidification d'une avifaune d'intérêt ; comprenant des espèces comme le hibou moyen-duc (« vulnérable » au niveau régional), chardonneret élégant (« vulnérable » à l'échelle nationale et en Limousin) ou encore la tourterelle des bois (« vulnérable » aux niveaux régional et national). Ces milieux représentent également des zones propices à la reproduction du grand capricorne, espèce de Coléoptère saproxylique d'intérêt communautaire.

**L'aire d'étude abrite des enjeux faunistiques multiples, mais concentrés sur des secteurs peu surfaciques au regard de la zone étudiée. En effet, cette dernière se compose en majorité de parcelles cultivées qui ne revêtent aucun enjeu faunistique particulier.**



## Espèces associées aux zones humides et milieux aquatiques recensées sur l'aire d'étude

Classe	Espèce	Utilisation du site d'étude	Habitats d'espèces sur le site d'étude	Statut des espèces recensées				
				Directive Habitats / Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Amphibien	Crapaud commun ou épineux ( <i>Bufo bufo / spinosus</i> )	Reproduction possible	Étang ornemental	-	X	LC	-	-
		Phase terrestre	Boisements, haies, zones humides					
	Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	Reproduction certaine	Ornières / Sous-bois inondé	IV	X	LC	-	-
		Phase terrestre	Boisements, haies, zones humides					
	Grenouille verte indéterminée ( <i>Pelophylax sp.</i> )	Reproduction certaine	Ornières, fossés, ruisseau, étang ornemental	-	X	NT	-	-
		Phase terrestre	Zones humides					
	Rainette verte ( <i>Hyla arborea</i> )	Reproduction possible	Ruisseau	IV	X	NT	-	-
		Phase terrestre	Fourrés marécageux					
	Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> )	Reproduction certaine	Ornières, Sous-bois inondé, Fossés, mares forestières	-	X	LC	-	-
		Phase terrestre	Boisements, haies					
Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	Reproduction possible	Ornières au niveau de zones humides et labours	Annexe II et IV	X	VU	-	X	
	Phase terrestre	Boisements						
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )	Reproduction probable	Ornières, Sous-bois inondé, Fossés, mares forestières	-	X	LC	-	-	
	Phase terrestre	Boisements, zones humides						
Triton marbré ( <i>Triturus marmoratus</i> )	Reproduction probable, Alimentation	Sous-bois inondé	Annexe IV	X	NT	-	-	
	Phase terrestre	Boisements						
Reptile	Couleuvre à collier ( <i>Natrix helvetica</i> )	Reproduction possible, Alimentation	Prairies humides, fossés, ruisseau	-	X	LC	-	-
Mammifère	Campagnol amphibie ( <i>Arvicola sapidus</i> )	Alimentation / Reproduction possible / Transit	Prairies humides, fossés, ruisseau	-	X	NT	-	X
Avifaune (espèces potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude)	Cisticole des joncs ( <i>Cisticola juncidis</i> )	Reproduction probable	Friche arbustive, prairies humides	-	X	VU	LC	X
	Rousserolle effarvatte ( <i>Acrocephalus scirpaesus</i> )	Reproduction possible	Fourrés et prairies humides		X	LC	EN	X
	Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	Reproduction probable	Fourrés, saulaies	Annexe I	A3	NT	LC	-
Lépidoptère	Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	Reproduction probable	Prairies humides	Annexe II	X	LC	-	X
	Damier de la succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	Reproduction possible	Prairie humide	Annexe II	X	LC	-	-
	Méлитée noirâtre ( <i>Melitaea diamina</i> )	Reproduction possible	Prairie humide	-	-	LC	-	-
	Nacré de la Sanguisorbe ( <i>Brenthis ino</i> )	Reproduction possible	Prairie humide	-	-	LC	-	-
Odonates	Agriion à larges pattes ( <i>Platycnemis pennipes</i> )	Reproduction possible	Zone humide, ornières	-	-	LC	LC	-
	Agriion délicat ( <i>Ceriatagion tenellum</i> )	Stationnement	Fourrés	-	-	LC	LC	-
	Agriion élégant ( <i>Ishnura elegans</i> )	Reproduction possible	Zone humide, ornières	-	-	LC	LC	-
	Agriion jouvencelle ( <i>Coenagrion puella</i> )	Reproduction possible	Zone humide, ornières	-	-	LC	LC	-
	Caloptéryx vierge ( <i>Calopteryx virgo</i> )	Reproduction possible	Cours d'eau, zone humide	-	-	LC	LC	-
	Cordulégastre annelé ( <i>Cordulegaster boltonii</i> )	Déplacement local	-	-	-	LC	LC	-
	Crocothémis écarlate ( <i>Crocothemis erythraea</i> )	Reproduction possible	Ornières, zones humides	-	-	LC	LC	-
Gomphe vulgaire ( <i>Gomphus vulgatissimus</i> )	Reproduction possible	Zone humide	-	-	LC	LC	-	





Classe	Espèce	Utilisation du site d'étude	Habitats d'espèces sur le site d'étude	Statut des espèces recensées				
				Directive Habitats / Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
	Petite nymphe au corps de feu ( <i>Pyrrhosoma nymphula</i> )	Reproduction possible	Zone humide	-	-	LC	LC	-
	Leste brun ( <i>Sympecma fusca</i> )	Reproduction possible	Zone humide	-	-	LC	LC	-
	Leste vert ( <i>Chalcolestes viridis</i> )	Reproduction possible	Boisement	-	-	LC	LC	-
	Libellule à quatre tâches ( <i>Libellula quadrimaculata</i> )	Reproduction possible	Zone humide, Ornières	-	-	LC	LC	-
	Libellule déprimée ( <i>Libellula depressa</i> )	Reproduction possible	Ornière	-	-	LC	LC	-
	Orthétrum bleissant ( <i>Orthetrum coerulescens</i> )	Reproduction possible	Zone humide	-	-	LC	LC	-
	Orthétrum brun ( <i>Orthetrum brunneum</i> )	Reproduction possible	Ornières	-	-	LC	LC	-
	Sympétrum sanguin ( <i>Sympetrum sanguineum</i> )	Stationnement	Lisière	-	-	LC	LC	-
	Sympétrum strié ( <i>Sympetrum striolatum</i> )	Stationnement	Lisière	-	-	LC	LC	-
Orthoptères	Conocéphale des roseaux ( <i>Conocephalus dorsalis</i> )	Reproduction possible	Friche herbacée humide			A surveiller	Menacé	
	Courtillière commune ( <i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> )	Reproduction probable	Ornières			Non menacé	Menacé	-
	Criquet des roseaux ( <i>Mecosthetus parapleurus</i> )	Reproduction probable	Fossé, Prairie humide	-	-	Non menacé	A surveiller	-
	Criquet ensanglanté ( <i>Stethophyma grossum</i> )	Reproduction probable	Prairie humide	-	-	Non menacé	A surveiller	-

**Statut des espèces citées et abréviations**

**Directive Habitats**

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

**Liste Rouge Nationale/Régionale des espèces menacées**

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA = Non Applicable

Tableau 9 - Liste des espèces faunistiques recensées sur le site d'étude, dépendants des zones humides



## 1.8. ZONES HUMIDES

### 1.8.1. Données bibliographiques

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

D'après ces zonages, une partie du site d'étude est implantée au niveau de secteurs caractérisés par une probabilité de présence de zones humides considérée comme « assez forte » à « forte », correspondant principalement aux terrains localisés au droit et en marge du petit chevelu hydrographique traversant le site au Nord.



Illustration 20 - Situation des terrains étudiés vis-à-vis des milieux potentiellement humides définis par l'INRA et AGROCAMPUS OUEST